

Document d'objectif des sites à Chiroptères de Darvault, Mocpoix et Saint-Nicolas Zone Spéciale de Conservation FR1102009

Tome 2 – Facteurs d'influence, enjeux,
objectifs et programme d'action

août 2025



Préambule

Structure porteuse animatrice : **Département de Seine-et-Marne**

Présidente du Comité de pilotage : **Madame Béatrice RUCHETON, vice-présidente du Département en charge de l'environnement**

Rédacteurs du Document d'objectif : **Conservatoire d'espaces naturels d'Ile-de-France (CEN-IDF)**

- Rédaction : Marion Parisot et Christophe Parisot (CEN-IDF), avec l'appui de Sylvestre Plancke et Emmanuel Berrod (CD77)
- Cartographie : Mylène Mollard
- Inventaire et analyse chiroptères hivernants : Sylvestre Plancke, Marion Parisot et Christophe Parisot
- Relevé swarming : Louis Gautier et Jules Vinssiat
- Analyse des données swarming : Marion Parisot
- Relevé botanique et habitat : Jean-Silouane Rebours
- Etat de conservation des habitats : Jean-Silouane Rebours
- Fiches actions : Marion Parisot, Emma Jorry et Christophe Parisot

Nous tenons à remercier

- Monsieur Philippe Piedigrossi, pour nous avoir permis d'accéder à sa propriété afin de mener à bien les études et pour son écoute attentive.
- Azimut 230, notamment Charlotte Giordano, pour nous avoir communiqué les éléments de synthèses du Plan Régional d'Action Chiroptères.
- Azimut 230 et Alcathoé (Quentin Rouy), pour le prêt de matériel afin de mener conjointement l'étude swarming sur les 3 sites.
- Le comité de pilotage, pour les discussions qui ont permis de faire évoluer ce document et sa relecture et en particulier la contribution de Cyril Epicoco (DRIEAT).
- Emmanuel Berrod, Sylvestre Plancke et Justine Roulot, du Conseil Départemental de Seine-et-Marne pour leurs relectures attentives.
- Jules Vinssiat, pour son stage sur le swarming.
- Olivier Tostain, pour la conversion de certains fichiers.

Références à rappeler :

PARISOT M., PARISOT Chr.- 2024- Document d'objectif des sites à Chiroptères de Darvault, Mocpoix et Saint-Nicolas- Zone Spéciale de Conservation FR1102009. Conservatoire d'espaces naturels d'Ile-de-France pour le Département de Seine-et-Marne. 4 Tomes.

Sommaire

7. Identification des facteurs d'influence du site et leurs caractéristiques	5
7.1. Occupation des sols	5
7.2. Sylviculture et opérations forestières	5
7.3. Aménagement du territoire	5
7.4. Utilisation des ressources biologiques.....	6
7.5. Fréquentation humaine	6
7.6. Pollutions liées à l'énergie.....	6
7.7 Evènements géologiques, processus naturels, changement climatique et catastrophes naturelles.....	9
7.8. Perception et connaissance du site Natura 2000 et ses enjeux par les acteurs locaux.....	10
7.9. Taille du site Natura 2000	10
8. Hiérarchisation des enjeux et objectifs de conservation et de développement durable	12
8.1. Responsabilités du site.....	12
8.2. Enjeux fonctionnels.....	13
8.3. Objectifs à long terme de conservation et de développement durable	14
9. Objectifs opérationnels et programme d'actions	15
9.1. Objectifs opérationnels.....	15
9.2. Tableau d'arborescence du DOCOB avec les indicateurs pour l'évaluation future	16
9.3. Programme d'actions	18
Action P1 : Amélioration de la stabilité des sites	19
Action P2 : Fermeture des entrées des carrières du site de Darvault et maintien des 3 sites fermés	22
Action P3 : Maintien de vieux arbres et/ou à cavités.....	24
Action P4 : Création de lisières étagées	26
Action P5 : Protection du front de taille à Saint-Nicolas	28
Action P6 : Restauration des pelouses sèches par débroussaillage lourd	30
Action P7 : Restauration des landes sèches par abattage et contrôle des pins	32
Action P8 : Gestion de la lande sèche	34
Action P9 : Gestion des pelouses sèches par fauche avec exportation ou pâturage	36
Action F1 : Maîtrise foncière par un organisme de protection du patrimoine naturel des entrées des cavités et sites de reproduction	42

Action AR1 (SAP) : Zonage de Protection Forte pour tous les sites	45
Action AR2 (SAP) : Agrandissement du site Natura 2000 au niveau de Saint-Nicolas et Darvault.....	47
Action AR3 (PLU) : Règlements de la Trame verte, bleue et noire dans les PLU.....	49
Action AR4 (PLU) : Déclassement des Espaces Boisés Classés (EBC) de Saint-Nicolas et Darvault.....	51
Action AR5 (PLU) : Inscription du site Natura 2000 dans les documents d'urbanisme des collectivités.....	52
Action SE1 : Suivi chiroptérologique sur les sites de Mocpoix, de Saint-Nicolas et de Darvault et de l'intégrité des carrières.....	54
Action SE2 : Suivi de l'évolution de la pelouse sèche sur Saint-Nicolas et de la lande sèche sur Darvault	56
Action SE3 : Étude locale des trames verte, bleue et noire et recensement des gîtes à chauves-souris.....	57
Action CS1: Communication sur l'éclairage public et ses effets négatifs.....	60
Action CS2: Valorisation pédagogique des sites	62
Action MA1: Mobilisation des bons acteurs pour la mise en œuvre des mesures	65
Action MA2: Accompagnement du monde agricole dans des mesures favorables aux chiroptères	66
9.4. Charte Natura 2000	68
10. Suivi et évaluation du document d'objectifs.....	75
10.1 Évaluation de l'atteinte des objectifs à long terme.....	75
10.2 Évaluation de l'efficacité des mesures de gestion aux regards des objectifs opérationnels.....	76
10.3 Évaluation de la mise en œuvre des actions (réalisation des actions, bilan financier) et des résultats obtenus	78

7. Identification des facteurs d'influence du site et leurs caractéristiques

7.1. Occupation des sols

Ce facteur d'influence concerne en particulier la simplification des habitats et le développement de l'agriculture intensive.

Aucun des sites ne comprend des terres agricoles. Toutefois, les **sites de Darvault et Mocpoix** ont un environnement agricole. Celui-ci a une influence négative sur les populations de chauves-souris ainsi que sur les continuités. En effet, s'agissant de grandes cultures conventionnelles avec usage d'intrants, ces derniers impactent les populations d'insectes, base alimentaire des chauves-souris et notamment en sortie d'hibernation.

En parallèle, cette activité a conduit à une simplification du parcellaire avec de grandes parcelles en monoculture et peu d'éléments naturels structurants type haie, bosquet, mares, ce qui crée des discontinuités paysagères, limite la présence de gîtes naturels et peut rendre l'accès au site compliqué pour certaines populations de chiroptères.

7.2. Sylviculture et opérations forestières

Seul le **site de Darvault** est concerné par une exploitation forestière modérée. Mais l'ensemble des sites est vulnérable à des exploitations forestières plus sévères à l'extérieur de leur périmètre. Ainsi, les coupes forestières et notamment les coupes rases vont conduire à d'importantes modifications de l'habitat des chauves-souris. Plus impactant encore, la coupe d'arbres morts ou dépérissants qui peuvent accueillir des colonies de chauves-souris, et cela y compris dans le contexte urbain de Montereau, dans le cadre de sécurisation aux abords de chemins.

La production forestière non intensive permet de limiter ces problèmes du fait notamment de maintien d'arbres dépérissant et morts, sans toutefois être sans impact du fait de l'exploitation des sujets matures.

7.3. Aménagement du territoire

Étalement urbain et développement des infrastructures de transport sont parmi les principales menaces identifiées pour le site.

Le site le moins urbanisé est sans nul doute celui de **Mocpoix**, avec un petit hameau sur le plateau, et une zone industrielle en friche.

Le **site de Darvault** voit son environnement proche concerné par une urbanisation ancienne mais aussi avec une dynamique de nouvelles constructions concernant de l'habitat et des zones d'activités. Bien que la connectivité boisée ne soit pas remise en cause, ce développement conduit à des modifications importantes de l'environnement proche du site.

Ce site a également été soumis à des dépôts sauvages que le propriétaire actuel a pu faire évacuer. Il faut également noter, récemment à proximité du site, le portage d'un projet de stockage de matériaux issus de l'aménagement du Grand Paris. Ces activités n'ont pas d'impacts forts sur les populations de chauves-souris mais peuvent dégrader des milieux et donc altérer la ressource alimentaire.

Le **site de Saint Nicolas** est lui un site intra-urbain avec une zone industrielle à proximité. Ces aménagements conduisent à des dérangements et des ruptures de continuité avec les milieux naturels, même si ces aménagements existent, pour la plupart, de longue date.

Concernant les voies de transport, l'ensemble des sites est concerné. Toutefois, seul le **site de Darvault** est concerné par des chemins de randonnées. Hormis à sa bordure est, ces chemins sont des sentes tracées sans existences officielles. Leur principal impact réside sur le fait qu'ils permettent de mener à l'entrée des cavités du site, conduisant ainsi à leur fréquentation.

Pour tous les sites, les impacts des infrastructures routières et notamment autoroutières voire de ligne TGV, résident dans la rupture des continuités écologiques et dans le risque de percution d'animaux par des véhicules. Les ponts et viaducs peuvent, quant à eux, faciliter le passage des animaux au-dessus ou sous les infrastructures.

Concernant la navigation, la zone portuaire de Montereau, outre l'aménagement des berges qu'elle génère, présente un impact concernant l'éclairage nécessaire à son fonctionnement sur une des principales voies d'accès des chauves-souris au **site de Saint Nicolas**. La voie navigable, qu'il s'agisse de la Seine au gabarit 3000t ou du canal Freycinet du Loing, a des impacts faibles sans être nuls car ces aménagements ont, à leur création, modifié les paysages et les milieux naturels associés au cours d'eau en simplifiant la biodiversité présente.

7.4. Utilisation des ressources biologiques

L'activité de pêche de loisirs se passe à l'extérieur des **sites de Mocpoix et Saint Nicolas**, sur le canal du Loing pour l'un, sur la Seine pour l'autre. Plus que faible, cette activité n'a pas d'influence sur le site. Il en est de même de la chasse, pratiquée sur le **site de Darvault** et aux alentours de **Mocpoix**, qui n'a pas d'impact sur les chauves-souris ou les milieux. Ce facteur d'influence n'est ainsi pas retenu pour le présent DOCOB.

7.5. Fréquentation humaine

Le site présente un fort enjeu en termes de surfréquentation non désirée et de pénétration de publics dans les carrières. Ces éléments sont à mêmes de fortement perturber les chauves-souris en hibernation. Comme évoqué ci-avant, c'est le **site de Darvault** qui est le plus concerné car non fermé. La randonnée conduit à l'accès aux entrées des cavités entraînant par curiosité ou cataphilie à une fréquentation régulière des cavités souterraines du site.

Cette fréquentation entraîne du vandalisme par abandons de déchets, restes de feu, graffitis, qui restent somme toute modérés. C'est le dérangement en période d'hibernation qui est le plus impactant pour les chauves-souris. On constate que la fermeture des entrées des deux autres sites et la présence de clôtures limitant l'accès aux abords permet de limiter ces phénomènes bien que les sites de Saint Nicolas et de Mocpoix aient déjà fait l'objet d'effractions (avec du matériel conséquent pour le site de Mocpoix). Le site de Darvault avait été en partie fermé par l'association Nature Recherche mais cette fermeture sommaire par des parpaings a très vite été détruite ou contournée.

Plus généralement le manque de protection réglementaire des sites fragilise leur pérennité.

7.6. Pollutions liées à l'énergie

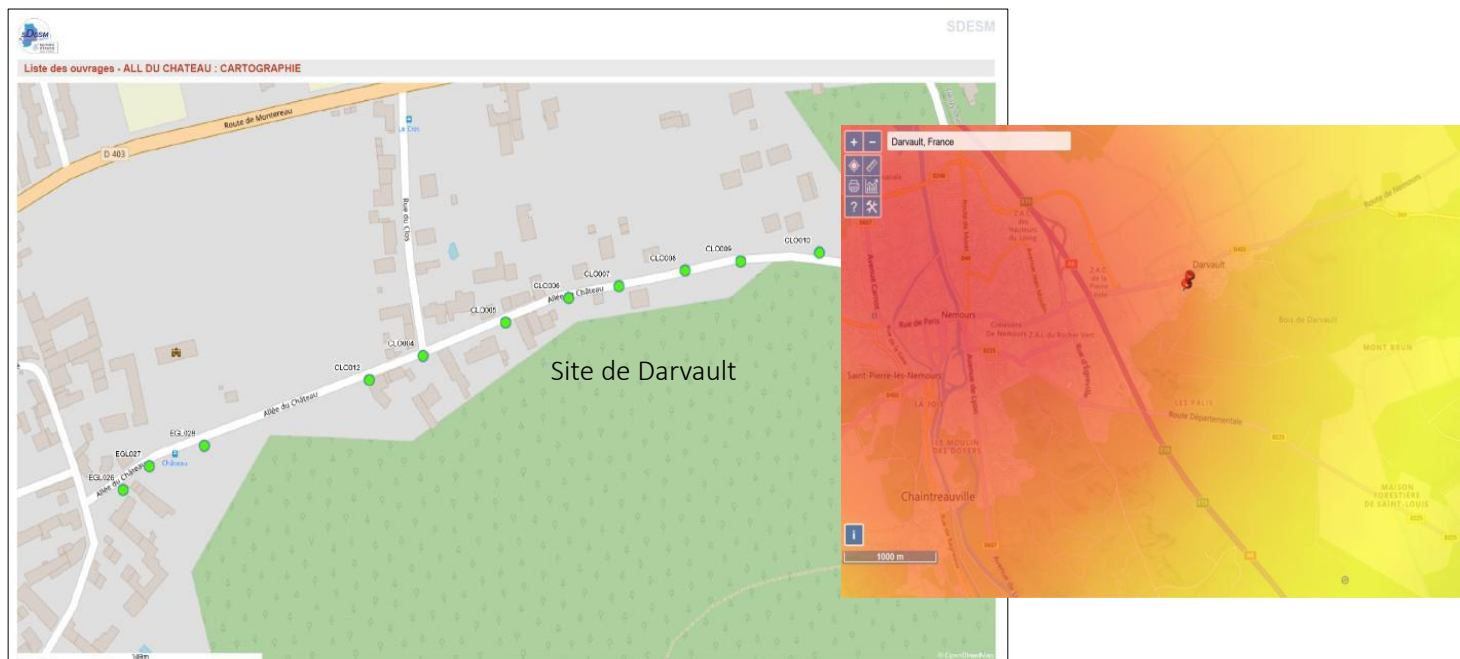
Les nuisances sonores concernent principalement le **site de Saint Nicolas** situé dans un contexte urbain avec une zone industrielle. Il est difficile d'estimer l'impact de cette nuisance qui n'est pas immédiate mais néanmoins présente dans ce contexte très anthropisé.

Plus importante, la pollution lumineuse issue de la lumière artificielle des candélabres a un impact fort sur le déplacement des espèces lucifuges (fuyant la lumière) dont la plupart des espèces présentes en hibernation sur les sites font partie. Ainsi, l'éclairage notamment urbain peut être source de rupture de la continuité écologique nocturne (altération de la trame noire). La forte proximité des entités du site de Saint Nicolas avec l'urbanisation entraîne ainsi la présence d'éclairage public, néfaste aux chiroptères.

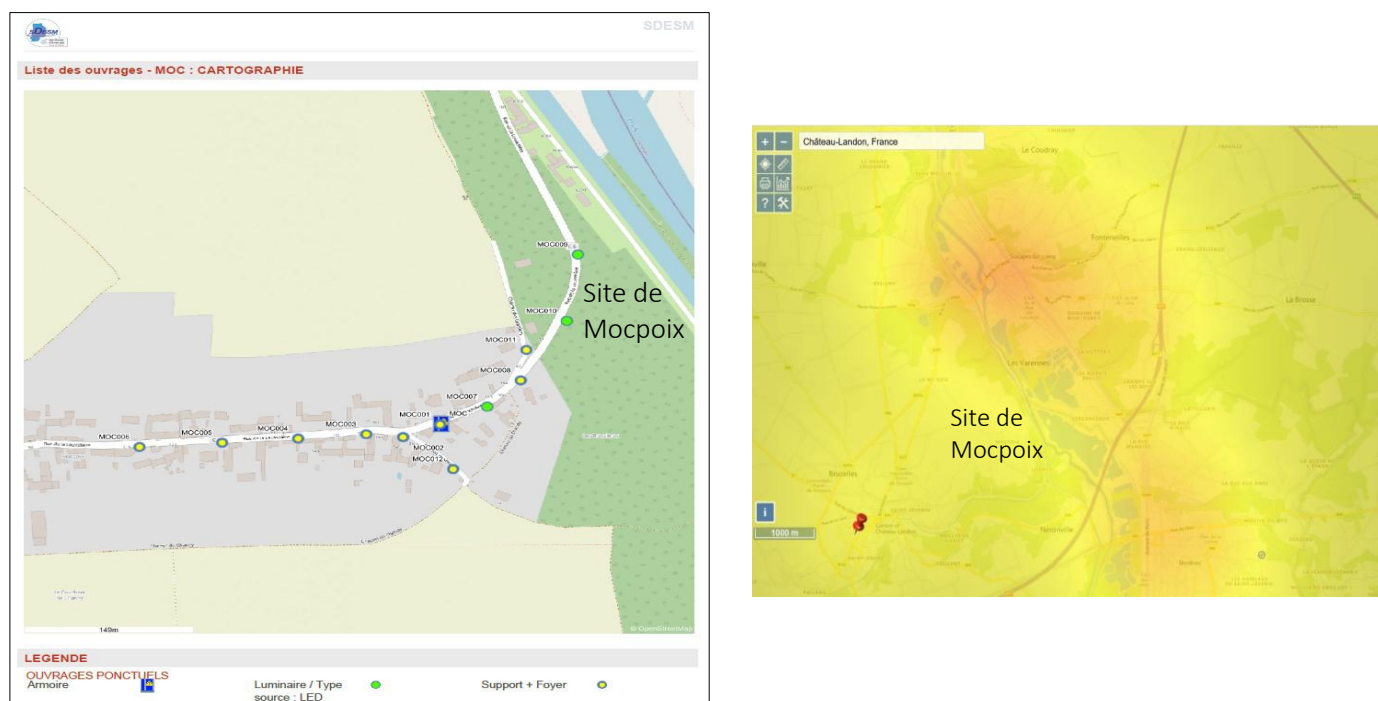
Sur la commune de **Darvault**, les éclairages publics pouvant perturber le fonctionnement et l'accessibilité du site concernent essentiellement l'allée du château. La mairie a pris un arrêté d'extinction de l'éclairage public de 23h à 5h du matin en date du 23 novembre 2020. Il est à noter que cet arrêté a été pris antérieurement aux incitations de l'État pour la mise en place de ces économies d'énergie en réponse à la crise énergétique.

Concernant la commune de **Château-Landon**, l'éclairage public influe peu sur le site. Les candélabres existants se situent au niveau du hameau de Mocpoix, sur le plateau. Or, on peut imaginer que les animaux suivent principalement les continuités boisée et aquatique du fond de vallée. Par ailleurs, la commune a pris un arrêté municipal le 3 novembre 2022 afin d'éteindre l'éclairage public de 23h30 à 5h.

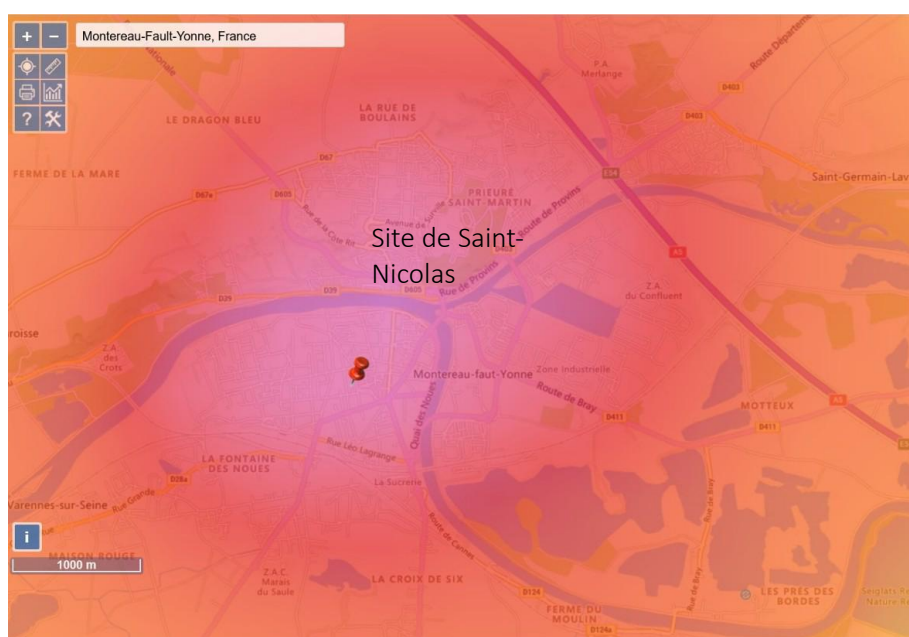
Cartographie des points lumineux sur l'allée du Château à Darvault (source SDESM) et Pollution lumineuse sur Darvault



Cartographie des points lumineux aux environs de Mocpoix (source SDESM) et Pollution lumineuse sur Mocpoix



À Montereau-Fault-Yonne, l'éclairage était éteint de 0h30 à 5h30 depuis 2022 mais une consultation publique a été organisée le 2 mars 2024 et a conclu à un vote en faveur du retour de l'éclairage nocturne total, une fois que la commune aura procédé au remplacement des éclairages par des ampoules LED.



Pollution lumineuse sur Saint Nicolas d'après <https://www.lightpollutionmap.info/>

Conférer annexe 6 (Tome dédié annexes) pour des données complémentaires sur l'éclairage public et notamment l'arrêté municipal associé sur Montereau-Fault-Yonne

7.7 Evènements géologiques, processus naturels, changement climatique et catastrophes naturelles

L'érosion est un phénomène important sur les deux carrières de craie, la roche étant meuble et sensible aux phénomènes de gel / dégel. Cette érosion peut conduire à des effondrements extérieurs ou à un lent délitement à l'intérieur (gélifraction). Cela a été bien maîtrisé sur le **site de Mocpoix**.

Le **site de Saint Nicolas** subit des effondrements réguliers sur le front de taille. Cela ne remet pas en cause les populations de chauves-souris mais peut altérer le site d'hibernation. C'est en particulier dû aux arbustes et arbres du fait des racines qui fragilisent la roche et facilitent l'infiltration de l'eau, facteur potentiel de phénomènes de gélifraction.

On constate également des effondrements souterrains qui se sont déjà passés dans les **sites de Mocpoix et de Saint Nicolas**. Ces éboulements sont liés à des façons d'exploiter la carrière (intersection de galerie) croisé avec des phénomènes naturels (diaclasses) ou par délitement progressif. A noter également que le mouvement de la nappe souterraine lors d'épisode de crue semble provoquer des mouvements de terrain sur le site de Mocpoix (observés après la crue de 2016) et que l'alimentation d'une source au sein du site souterrain de Saint Nicolas succède à des précipitations élevées et durables. Ce phénomène existe aussi dans les grès, avec des effondrements sur le **site de Darvault**, combinaison de fragilité de la roche par endroit (défaut de silicification) et soutirage du sable lors de l'exploitation. Ces phénomènes ne remettent pas en cause les populations de chauves-souris mais remettent en cause l'intégrité des sites.

Par ailleurs, les cavités présentent des températures stables permettant aux chiroptères de passer l'hiver dans des conditions thermiques favorables. Toutefois, si les températures hivernales viennent à se réchauffer, cela remettra en cause le besoin d'hiberner pour certaines espèces peu frileuses. Ainsi, sans que cela ne remette en cause les populations de chauves-souris, les sites d'hibernation perdront de leur intérêt avec une baisse de leurs effectifs.

L'augmentation des précipitations quant à elle remet potentiellement en cause l'intégrité des **sites de Mocpoix** et accessoirement de **Saint Nicolas**. En effet, comme évoqué précédemment, la crue de 2016 a provoqué des mouvements de terrain dans la **carrière de Mocpoix**. Aucun éboulement n'a été a priori constaté mais d'importantes lézardes sont apparues notamment dans des ouvrages de soutènement. Sur le **site Saint Nicolas**, la très bonne alimentation en eau de la nappe provoque la mise en service régulière d'une source au sein d'une diaclose. L'écoulement dans la carrière génère en outre de petites inondations provoquant des mouvements de sols.

Enfin concernant les processus biotiques, l'évolution naturelle par succession végétale a conduit la pelouse du Mésobromion du **site de Saint Nicolas** à une fermeture par embroussaillage. Il en est de même de la lande sèche à Callune présente sur le **site de Darvault** qui se voit colonisé par le Pin.

7.8. Perception et connaissance du site Natura 2000 et ses enjeux par les acteurs locaux

Le site Natura 2000 est issu d'une fusion de 3 anciens sites, chacun sur le périmètre d'une des 3 carrières qui composent le site. Ce contexte récent, et le fait que l'animation de chacun des sites précédents ait connu des interruptions et un dynamisme fluctuant, amènent aujourd'hui à un manque de connaissance du site et ses enjeux par les acteurs locaux et le grand public. Cette méconnaissance peut nuire à la mise en œuvre des mesures de protection et de suivi du site, et amener à une incompréhension ou une mauvaise interprétation de certaines actions menées.

7.9. Taille du site Natura 2000

Le site Natura 2000 est de petite taille, limitée strictement aux périmètres des anciennes zones d'exploitation (carrières). Ces limites permettent une considération des galeries souterraines et une protection effective des chauves-souris sur le périmètre connu, mais sont un frein pour la considération des milieux et habitats naturels à enjeux à proximité, qui permettent notamment l'accomplissement des cycles biologiques des chauves-souris. L'étroitesse des périmètres est ainsi un obstacle à la bonne prise en compte de l'enjeu de conservation des chiroptères. En outre, certains milieux naturels à proximité immédiate du site Natura 2000, en particulier de la carrière de Darvault, présentent un intérêt très fort, identifié notamment dans la Stratégie des aires protégées. Inclure ces milieux dans le site Natura 2000 serait un levier fort pour leur considération et préservation, d'autant qu'ils ne sont pas directement gérés et suivis à ce jour.

Les facteurs d'influences ont été nommés en rapport au contexte du site. Le tableau présenté en page suivante reprend les catégories normalisées du formulaire standard de données (FSD) d'où les différences dans les dénominations.

Menaces et Pressions			A l'intérieur du site						A l'extérieur du site						Int + ext du site					
			incidence élevée		incidence moyenne		incidence faible		incidence élevée		incidence moyenne		incidence faible		incidence élevée		incidence moyenne		incidence faible	
			négative	positive	négative	positive	négative	positive	négative	positive	négative	positive	négative	positive	négative	positive	négative	positive	négative	positive
A-Agriculture	A06-Cultures annuelles ou pérennes	A06.01-Cultures annuelles pour la production alimentaire																		
	A07-Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques										DAR, MOC									
B-Sylviculture et opérations forestières	B02-Gestion des forêts et des plantations & exploitation	B02.02-Coupe forestière (éclaircie, coupe rase...)																		
		B02.04-Elimination des arbres morts ou déperissants															DAR			
		B02.05-Production forestière non intensive (en laissant les arbres morts ou déperissants sur pied)																		
	B03-Exploitation forestière sans reboisement ou régénération naturelle																		DAR, MOC, MON	
D-Voies de transport et de service	D01-Routes, sentiers et voies ferrées	D01.01-Sentiers, chemins, pistes cyclables (y compris route forestière)	DAR																	
		D01.02-Routes, autoroutes																		
		D01.03-Parking et aires de stationnements																		
		D01.04-Voie ferrée, TGV																		
		D01.05-Pont, viaduc																		
	D03-Voies de navigation, ports et constructions maritimes	D03.01-Zones portuaires																		
		D03.02-Voies de navigation																		
E-Urbanisation, développement résidentiel et commercial	E01-Zones urbanisées, habitations	E01.01-Urbanisation continue																		
		E01.02-Urbanisation discontinue																		
	E02-Zones industrielles ou commerciales	E02.03-Autres zones industrielles / commerciales																		
	E03-Décharges	E03.03-Dépôts de matériaux inertes																		
F-Utilisation des ressources biologiques (hors agriculture et sylviculture)	F02-Pêche et récolte de ressources aquatiques	F02.03-Pêche de loisirs																		
	F03-Chasse et collecte d'animaux sauvages (terrestres)	F03.01-Chasse																		
		F03.02-Variation de l'équipement et véhicules non motorisés																		
G-Intrusions et perturbations humaines	G01-Sports de plein air et activités de loisirs et récréatives	G01.04-Alpinisme, escalade, spéléologie		DAR																
		G05.04-Vandalisme		DAR, MOC, MON																
	G05-Autres intrusions et perturbations humaines	G05.07-Mesures de conservation manquantes ou improprement conduites	DAR																	
		G05.08-Fermeture de grottes ou de galeries		MOC		MON														
		G05.09-Clôture, barrière		MOC, MON																
	H06-Pollutions liées à l'énergie	H06.01-Nuisance et pollution sonores																		
		H06.02-Pollution lumineuse							MON		DAR		MOC							
J-Modifications de processus naturels	J03-Autres modifications des écosystèmes	J03.02-Réduction de la connectivité de l'habitat par une action anthropique (fragmentation)							MON		DAR		MOC							
K-Processus naturels biotiques et abiotiques (hors catastrophes)	K01-Processus naturels abiotiques (lents)	K01.01-Erosion					MON													
	K02-Evolution biocénétique, succession végétale	K02.01-Modification de la composition spécifique (succession)	DAR, MON																	
	K03-Relations interspécifiques (faune)	K03.06-Antagonisme avec des animaux domestiques															MON		DAR, MOC	
L-Evénements géologiques, catastrophes naturelles	L05-Eboulements, glissements de terrain																			
	L06-Effondrements souterrains																			
M-Changement climatique	M01-Modifications des conditions abiotiques	M01.01-Changements de température																		
		M01.03-Inondations et augmentations des précipitations																		

8. Hiérarchisation des enjeux et objectifs de conservation et de développement durable

8.1. Responsabilités du site

En complément des différents facteurs d'influence précités, des responsabilités pour le site Natura 2000 ont été mises en évidence, support à la définition des principaux enjeux (enjeux de conservation en particulier) et actions qui composent le présent DOCOB.

Ces responsabilités se basent sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire recensés sur le site et qui justifient son classement en tant que Zone spéciale de conservation (ZSC).

Sont ainsi décrits dans le tableur synthétique ci-dessous les espèces et habitats concernés, les éléments de sensibilité associés à ces taxons et syntaxons (fragilité, niveau et degré de menace- cf statuts de Liste rouge régionale (LRR 2017)), puis la représentativité du site pour ces espèces et habitats (importance du site au regard d'échelles plus larges) et enfin le rôle fonctionnel des carrières pour les populations concernées (sur la base des données existantes et à dire d'experts, en distinguant hivernage et autres activités annuelles pour les chauves-souris).

En sont déduits les niveaux de responsabilité du site et la priorité associée. **Il en ressort une très forte importance de ce site pour deux espèces de chauve-souris : le Grand rhinolophe et le Grand murin.** Le présent DOCOB considérera directement et prioritairement ces deux espèces.

Espèces d'intérêt communautaire	Statut LRR 2017	Représentativité du site	Rôle fonctionnel du site		Niveau de responsabilité	Niveau de priorité	
			Hivernage	Chasse Swarming			
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	CR	Population très petite et restreinte en Ile-de-France, observations régulières mais très faibles effectifs sur le site Natura 2000	+++	++	+	Fort	1
<i>Myotis myotis</i>	VU	Population très petite et restreinte en Ile-de-France, observations régulières avec des effectifs importants sur le site Natura 2000, 2 ème site le plus important d'IDF en termes d'effectifs d'individus recensés l'hiver	+++	+++	+	Fort	1
<i>Barbastella barbastellus</i>	CR	Population très petite et restreinte en Ile-de-France, seulement 2 observations pour 3 individus sur le site Natura 2000, espèce forestière	+++	+	+	Faible	3
<i>Myotis bechsteinii</i>	NT	Répartition très fragmentée en IDF, faibles effectifs sur le site Natura 2000, espèce forestière	+++	+	+	Faible	3
<i>Myotis emarginatus</i>	LC	Population francilienne en augmentation, observations régulières avec des effectifs importants sur le site Natura 2000, site majeur pour l'IDF	+	++	-	Faible	3
Habitats d'intérêt communautaire	Statut LRR 2017	Représentativité du site	Rôle fonctionnel du site		Niveau de responsabilité	Niveau de priorité	
<i>Mesobromion erecti</i> (6210)	CR	Très faible surface, mauvais état de conservation, proximité d'habitats similaires	++	+	Moyen	2	
Lande à callune		? Impossible à définir, caractérisation de l'habitat insuffisante				Faible (à dire d'expert)	3

8.2. Enjeux fonctionnels

Enjeux écologiques :

A. Des sites d'hibernation accessibles pour les chauves-souris d'intérêt communautaire

Le site Natura 2000 a, en premier lieu, été désigné en raison de la présence sur son périmètre de cavités souterraines constituant des sites d'hibernation des chiroptères. Ces sites souterrains et leur accessibilité vis-à-vis des chiroptères représentent l'enjeu principal de conservation au niveau du site Natura 2000.

Il est actuellement constaté une stabilité des sites globalement correcte, mais néanmoins non toujours avérée, en particulier pour les carrières de Darvault et Saint-Nicolas et ponctuellement mise à épreuve par des facteurs externes et notamment les effets du changement climatique. Concernant l'accès aux sites pour les chauves-souris, l'état relativement dégradé de la Trame verte et bleue autour des sites, surtout concernant la carrière de Saint-Nicolas, est probablement un frein à l'accès aux carrières pour l'hivernage des chiroptères. L'étroitesse des périmètres Natura 2000 limite également la prise en compte des milieux d'intérêt écologique à proximité des carrières.

B. Des populations viables de chauves-souris d'intérêt communautaire

Au-delà de la préservation des gîtes en eux-mêmes, la conservation des populations de chauves-souris qui y sont hébergées, et notamment des espèces d'intérêt communautaire, constitue un enjeu principal pour le site. Ces populations connaissent actuellement des pressions fortes, leur état de conservation étant souvent dégradé en Seine-et-Marne et plus globalement sur le Bassin parisien. C'est en particulier le cas du Grand Rhinolophe, statut CR sur la Liste rouge régionale, ou encore du Grand murin (VU). Ce constat appelle des mesures fortes pour préserver les taxons concernés, notamment au niveau des sites d'hivernage comme celui du présent DOCOB. Limitation des dérangements et protection des gîtes seront des mesures proposées.

C. Des milieux ouverts d'intérêt communautaire caractéristiques et fonctionnels

En complément de la désignation au titre d'espèces de chiroptères hibernant au sein des sites, la présence d'un habitat d'intérêt communautaire au sein de l'une des entités (Pelouse sèche à Saint-Nicolas) contribue également à l'intérêt écologique global de ce site. En outre, dans le cadre du diagnostic écologique, un autre habitat d'intérêt communautaire a été identifié sur le périmètre d'une autre entité (Lande sèche à Darvault). La restauration et la conservation de ces deux habitats ouverts présentent un enjeu, certes secondaire pour le site mais néanmoins important. En effet, la présence de pelouses sèches à statut très défavorable sur la Liste rouge régionale, notamment sur le site de Saint-Nicolas, mais surtout les pressions fortes s'exerçant sur ces milieux (fermeture principalement) et notamment sur le site Natura 2000, exigent des actions urgentes de restauration. En outre, les landes sèches à Callunes constatées à Darvault subissent également une pression de colonisation du milieu par les pins.

Enjeux transversaux :

D. La communication et l'appropriation des enjeux

Les chiroptères constituent un groupe méconnu de la population locale et les informations concernant leur mode de vie et leurs exigences écologiques méritent d'être mieux diffusées afin que les parties prenantes du site s'approprient au mieux les enjeux. Il en est de même concernant la préservation des milieux ouverts du site (pelouse sèche et lande). Un travail de communication constitue donc un enjeu complémentaire aux autres. La connaissance actuelle du site est en outre très partielle par les acteurs locaux, que ce soit les collectivités locales, les gestionnaires (forestiers, cultivateurs...) ou encore le grand public. Le site n'est pas toujours répertorié, ses enjeux connus de façon lacunaire, les actions menées in situ peu valorisées. Ce manque de connaissance, même s'il s'est justifié par la sensibilité des chauves-souris et la volonté de limiter la fréquentation, peut contribuer à une prise en compte insuffisante des enjeux précités.

8.2. Objectifs à long terme de conservation et de développement durable

OLT1 : Garantir la pérennité des sites souterrains en tant que gîtes d'hibernation

Les sites souterrains sont sensibles à divers paramètres essentiellement abiotiques (stabilité des galeries, conditions météorologiques, dégradations). L'objectif est donc ici de garantir leur pérennité en tant que gîtes physiquement favorables à l'hibernation des chiroptères, ainsi que favoriser l'accès des chauves-souris aux galeries en atténuant les facteurs physiques limitants (pollution lumineuse, etc.).

OLT2 : Maintenir voire améliorer l'état des populations de chiroptères d'intérêt communautaire

Il s'agit ici de permettre aux chiroptères de disposer de conditions favorables au maintien de leurs populations sur le site, à travers tous les axes nécessaires à l'accomplissement de leur cycle de vie (hibernation au sein du site, mais également reproduction, alimentation, déplacement entre les différents sites de leur domaine vital).

OLT3 : Conserver et reconquérir les habitats Natura 2000

Les habitats Natura 2000 présents au sein du site sont en mauvais état de conservation mais peuvent encore être restaurés puis gérés pour retrouver un intérêt écologique plus important et leur étendue initiale.

OLT4 : Améliorer la connaissance et la prise en compte des chiroptères par les acteurs locaux

De nombreux projets et activités sont susceptibles de nuire aux populations de chiroptères dont les espèces sont particulièrement sensibles à de nombreux facteurs. Une meilleure appropriation des enjeux par les acteurs locaux dont le grand public et leur prise en compte dans le cadre des activités humaines permettront d'augmenter les chances du maintien d'un bon état de conservation des populations. Le site visera en outre d'être support d'une pédagogie active à la nature avec l'ensemble des parties prenantes.

9. Objectifs opérationnels et programme d'actions

9.1. Objectifs opérationnels

OO1.1 : Conserver la structure des sites pour permettre l'hibernation des chiroptères d'intérêt communautaire et leur suivi

Une protection des sites souterrains vis-à-vis de facteurs qui pourraient nuire à leur pérennité est nécessaire. On visera la maîtrise des caractéristiques physiques des cavités et galeries souterraines (en termes de connaissance et d'actions de maintien) ainsi que de garantir des températures hors gel dans les galeries.

OO1.2 : Mettre en œuvre les actions nécessaires au rétablissement des continuités écologiques hors site pour la circulation des chiroptères jusqu'au site

Les chiroptères sont des espèces nocturnes présentant une forte sensibilité à la structuration et à la fonctionnalité du paysage pour leurs déplacements, particulièrement sensibles à la fragmentation des habitats, qu'elle soit physique (rupture de continuités) ou fonctionnelle (éclairage). On visera ici une meilleure connaissance et prise en compte de la Trame verte, bleue et particulièrement noire qui englobe les sites (notamment en abaissant la pollution lumineuse près des entrées, en limitant les points noirs écologiques, en précisant les réseaux des corridors écologiques et les inscrivant dans les documents de planification, en recherchant les gîtes à chauves-souris à proximité des sites, en visant une extension du réservoir de biodiversité du site Natura 2000).

OO2.1 : Mettre en œuvre les moyens nécessaires pour lutter efficacement contre le dérangement intempestif des chiroptères

La quiétude des sites d'hibernation est un point primordial pour le maintien des individus de chauves-souris qui sont très sensibles au dérangement. Leur tranquillité doit donc être assurée, a minima durant les périodes de présence des espèces. On visera une considération précise de toutes les entrées des sites avec l'apport d'outils de protection stricte, de maîtrise foncière ou contractuelle ou encore une fermeture durable des entrées.

OO2.2 : Garantir des gîtes et une ressource alimentaire pour les chiroptères en sortie d'hibernation

La période d'hibernation nécessite des réserves importantes de graisse permettant aux individus de passer plusieurs mois sans s'alimenter. Il est alors nécessaire que les chauves-souris aient accès à une quantité importante de proies à la sortie de l'hibernation pour reconstituer leurs réserves, de même qu'avant l'hiver. On visera pour cela le maintien d'arbres gîtes en quantité suffisante au niveau des sites, la prise en compte des chauves-souris dans les pratiques agricoles de proximité, la mise en œuvre de lisières étagées propices à la biodiversité.

OO3 : Protéger, restaurer et gérer les milieux ouverts

Les milieux ouverts naturels sont en forte régression à l'échelle nationale. Ils sont en effet particulièrement sensibles du fait de leur position au sein des stades précoces de la succession écologique des habitats. L'évolution naturelle des milieux, qui tend vers leur fermeture, nécessite ainsi des opérations récurrentes de gestion pour maintenir des habitats ouverts, voire des opérations plus ou moins lourdes de restauration pour revenir à un stade ultérieur. On visera une extension des surfaces en milieux ouverts sur le site Natura 2000 ainsi qu'un maintien en bon état de conservation de ces végétations spécifiques, celles déjà existantes et celles recrées.

OO4 : impliquer concrètement les acteurs locaux dans la vie du site

Sans connaissance des enjeux, on ne peut protéger efficacement les espèces et habitats. Il est donc nécessaire de les faire connaître auprès de tous pour agir efficacement. On visera une implication régulière du grand public, une bonne prise en compte du site Natura 2000 par les gestionnaires et collectivités locales ainsi que son inscription dans les documents de programmation, stratégies territoriales et plans de développement locaux.

9.2. Tableau d'arborescence du DOCOB avec les indicateurs pour l'évaluation future (page suivante)

ENJEU A	ETAT DE L'ENJEU		VISION A LONG TERME							
Des sites d'hibernation accessibles pour les chauves-souris d'intérêt communautaire	Etat actuel de l'enjeu		Objectifs à long terme	Niveau d'exigence	Indicateurs d'état	Métriques	Actions	Indicateurs de réponse	Priorité de réalisation	
	Relative stabilité des sites et forte dégradation des accès aux sites		OLT1 : Garantir la pérennité des sites souterrains en tant que gîtes d'hibernation	Entrées et galeries accessibles pour les chiroptères et les personnes chargées de leur suivi	Perméabilité des entrées et des galeries	Nombre d'entrées et surface de galeries accessibles en sécurité Nombre maximum d'individus cumulé par hiver	SE1 : Suivi chiroptérologique sur les sites de Mocpoli, Saint- Nicolas et Darvault et de l'intégrité des carrières	Réalisé ou non (2 passages par hiver et par cavité)	1	
	INFLUENCES SUR L'ENJEU		STRATEGIE D'ACTION							
	Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de pression	Métriques	Actions	Indicateurs de réponse	Priorité de réalisation	
	Evènements géologiques, processus naturels, changement climatique et catastrophes naturelles	Erosion, éboulements, effondrements, mouvements de terrain	OO1.1 : Conserver la structure des sites pour permettre l'hibernation des chiroptères d'intérêt communautaire et leur suivi	Caractéristiques physiques des cavités maîtrisées	Connaissance des caractéristiques physiques des cavités	Nombre de sites pourvus de plans et de diagnostic de stabilité	P1: Amélioration de la stabilité des sites	Réalisé ou non	1	
				Absence d'éboulements et d'effondrements	Présence d'éboulements et d'effondrements	Nombre d'évènements recensés		Réalisé ou non	1	
				Absence de gel en profondeur	Température minimale enregistrée à l'intérieur des cavités	°C	SE1 : Suivi chiroptérologique sur les sites de Mocpoli, Saint- Nicolas et Darvault	Réalisé ou non	1	
				Absence de ligneux sur le front de taille de Saint- Nicolas	Recouvrement des ligneux	m²	P5 : Protection du front de taille à Saint-Nicolas	Réalisé ou non	2	
	Pollutions liées à l'énergie	Pollution lumineuse	OO1.2 : Mettre en œuvre les actions nécessaires au rétablissement des continuités écologiques hors site pour la circulation des chiroptères jusqu'au site	Pollution lumineuse réduite	Dispositifs d'éclairage supprimés ou adaptés à proximité des cavités	nombre	SE3 : Etude locale des trames verte, bleue et noire et recensement des gîtes à chauves-souris AR3 : Réglementation de la trame verte, bleue et noire dans les PLU	Nombre d'études menées Nombre d'actions menées d'implication des élus Nombre de nouveaux zonages inscrits au PLU tenant compte de la TVBN	2	
	Aménagement du territoire	Rupture des continuités écologiques, perturbation des déplacements		Trame écologique fonctionnelle pour les chiroptères	qualité des réservoirs et corridors écologiques	Nombre de sites de reproduction avérés : à proximité du site Natura 2000	SE3 : Etude locale des trames verte, bleue et noire et recensement des gîtes à chauves-souris	Nombre d'actions menées d'implication des élus Nombre de nouveaux zonages inscrits au PLU tenant compte de la TVBN	2	
	Taille du site Natura 2000	Périmètre de protection trop restreint aux carrières			Site Natura 2000 agrandi	Surface du site	ha	AR2 : Agrandissement du site Natura 2000 au niveau de Saint- Nicolas et de Darvault	Réalisé ou non	2
ENJEU B	ETAT DE L'ENJEU		VISION A LONG TERME							
Des populations viables de chauves-souris d'intérêt communautaire	Etat actuel de l'enjeu		Objectifs à long terme	Niveau d'exigence	Indicateurs d'état	Métriques	Actions	Indicateurs de réponse	Priorité de réalisation	
	Populations en diminution à l'échelle nationale et régionale		OLT2 : Maintenir voire améliorer l'état des populations de chiroptères d'intérêt communautaire	Maintien ou augmentation des effectifs de chiroptères en hibernation	Effectifs de chiroptères en hibernation	Nombre maximum d'individus cumulé par hiver	SE1 : Suivi chiroptérologique sur les sites de Mocpoli, Saint- Nicolas et de Darvault et de l'intégrité des carrières	Réalisé ou non	1	
	INFLUENCES SUR L'ENJEU		STRATEGIE D'ACTION							
	Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de pression	Métriques	Actions	Indicateurs de réponse	Priorité de réalisation	
	Fréquentation humaine	Dérangement des chauves-souris	OO2.1 : Mettre en œuvre les moyens nécessaires pour lutter efficacement contre le dérangement intempestif des chiroptères	Les trois cavités strictement protégées (au sens réglementaire)	Protection réglementaire des cavités	Nombre de cavités réglementées	AR1 : Zonage de Protection Forte pour tous les sites	Réalisé ou non	1	
				Toutes les entrées maîtrisées par un organisme de protection du patrimoine naturel	Maîtrise foncière des entrées	Nombre d'entrées maîtrisées	F1 : Maîtrise foncière par un organisme de protection du patrimoine naturel des entrées des cavités et sites de reproduction	Réalisé ou non	2	
				Toutes les entrées fermées	Fermeture des entrées	Nombre d'entrées fermées	P2 : Fermeture des entrées des carrières du site de Darvault et maintien des 3 sites fermés	Réalisé ou non	1	
	Sylviculture et opérations forestières	Destruction de gîtes potentiels, rupture des continuités forestières	OO2.2 : Garantir des gîtes et une ressource alimentaire pour les chiroptères en sortie d'hibernation	Arbres gîtes en nombre suffisant autour des cavités	Présence d'arbres gîtes	Nombre d'arbres gîtes	P3 : Maintien de vieux arbres et/ou à cavités	Nombre de démarches menées visant une contractualisation "bois sénescents"	3	
	Occupation du sol (simplification des habitats)	Diminution des ressources alimentaires		Prise en compte du site Natura 2000 par les exploitants agricoles mitoyens du site	Agriculteurs accompagnés Linéaire de haies plantées autour des sites	nombre	MA2 : Accompagnement du monde agricole dans des mesures favorables aux chiroptères	Nombre de réunions de sensibilisation avec le monde agricole menées	2	
				Présence de lisières étagées sur le site natura 2000	Linéaire de lisières étagées sur le	m	P4 : Création de lisières étagées	Nombre de chantiers réalisés	3	
	ENJEU C	ETAT DE L'ENJEU		VISION A LONG TERME						
	Des milieux ouverts d'intérêt communautaire caractéristiques et fonctionnels	Etat actuel de l'enjeu		Objectifs à long terme	Niveau d'exigence	Indicateurs d'état	Métriques	Actions	Indicateurs de réponse	Priorité de réalisation
Mauvais état de conservation		OLT3 : Conserver et reconquérir les habitats Natura 2000	Milieu ouverts en bon état de conservation	Etat de conservation	Bon/Moyen/Mauvais	SE2 : Suivi de l'évolution de la pelouse sèche sur Saint-Nicolas et de la lande sèche sur Darvault	passages, nombre de rapports de s	2		
INFLUENCES SUR L'ENJEU		STRATEGIE D'ACTION								
Facteurs d'influence		Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de pression	Métriques	Actions	Indicateurs de réponse	Priorité de réalisation	
Processus naturels biotiques et abiotiques		Fermeture par embroussalement et colonisation par les pins	OO3 : Protéger, restaurer et gérer les milieux ouverts	Surfaces étendues Bon état de conservation	Augmentation de la surface des milieux ouverts	ha-m²	AR4 : Dénaturation des espaces Boisés Classés de Saint-Nicolas et Darvault	Réalisé ou non	2	
						m²	P6 : Restauration des pelouses sèches par débroussaillage lourd	Nombre de chantiers réalisés	2	
						ha	P7 : Restauration des landes sèches par abattage et contrôle des pins	Nombre de chantiers réalisés	2	
						m²	P9 : Gestion des pelouses sèches par fauche avec exportation ou brûlage	Nombre de chantiers réalisés	3	
						ha	P8 : Gestion de la lande sèche	Nombre de chantiers réalisés	3	
ENJEU D		ETAT DE L'ENJEU		VISION A LONG TERME						
La communication et l'appropriation des enjeux		Etat actuel de l'enjeu		Objectifs à long terme	Niveau d'exigence	Indicateurs d'état	Métriques	Actions	Indicateurs de réponse	Priorité de réalisation
		Faible connaissance du site et ses enjeux par les acteurs locaux		OLT4 : Améliorer la connaissance et la prise en compte des chiroptères par les acteurs locaux	L'appropriation du site et ses enjeux par les acteurs locaux est effective et appuie la conservation	Acteurs mobilisés dans la connaissance et la conservation du site	nombre	MA1 : Mobilisation des bons acteurs pour la mise en œuvre des mesures	Réalisé ou non	2
	INFLUENCES SUR L'ENJEU		STRATEGIE D'ACTION							
	Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de pression	Métriques	Actions	Indicateurs de réponse	Priorité de réalisation	
	Perception et connaissance du site Natura 2000 et ses enjeux par les acteurs locaux	Sites peu visibles, difficulté de mise en œuvre de la conservation des sites	OO4 : impliquer concrètement les acteurs locaux dans la vie du site	Site Natura 2000 inscrit dans les documents d'urbanisme des communes concernées	PLU tenant compte du site Natura 2000	nombre	AR6 : Inscription du site Natura 2000 dans les documents d'urbanisme des collectivités	Réalisé ou non	2	
				Mieux prise en compte de l'impact de l'éclairage public sur les chiroptères par les collectivités locales	Actions de sensibilisation menées autour de la pollution lumineuse et collectivités concernées	nombre	CS1 : Communication sur l'éclairage public et ses effets négatifs	Nombre de personnes associées à l'action	3	
				Pollution lumineuse réduite						
				Prise en compte du site Natura 2000 par les exploitants agricoles mitoyens du site	Agriculteurs accompagnés	nombre	MA2 : Accompagnement du monde agricole dans des mesures favorables aux chiroptères	Nombre de réunions de sensibilisation avec le monde agricole menées	2	
				Sensibilisation efficace des acteurs locaux au site et à ses enjeux	Visiteurs et participants Panneaux installés Animations et ateliers réalisés	nombre	CS2 : Valorisation pédagogique des sites /	Nombre d'évènements impliquant l'animateur N2000 du site	3	

9.3. Programme d'actions

Mesures physiques

- Action P1 : Amélioration de la stabilité des sites
- Action P2 : Fermeture des entrées des carrières du site de Darvault et maintien des 3 sites fermés
- Action P3 : Maintien de vieux arbres et/ou à cavités
- Action P4 : Création de lisières étagées
- Action P5 : Protection du front de taille à Saint-Nicolas
- Action P6 : Restauration des pelouses sèches par débroussaillage lourd
- Action P7 : Restauration des landes sèches par abattage et contrôle des pins
- Action P8 : Gestion de la lande sèche
- Action P9 : Gestion des pelouses sèches par fauche avec exportation ou pâturage

Action P1 : Amélioration de la stabilité des sites

Éligibilité N2000 : N23Pi

Enjeu A : Des sites hibernation accessibles pour les chauves-souris d'intérêt communautaire

OLT1 : Garantir la pérennité des sites souterrains en tant que gîtes d'hibernation

OO1.1 : Conserver la structure des sites pour permettre l'hibernation des chiroptères d'intérêt communautaire et leur suivi

Niveau de priorité 1

Habitat(s) ou espèce(s) d'intérêt communautaire ciblé(s)

Myotis myotis, *Myotis emarginatus*, *Barbastella barbastellus*, *Rhinolophus ferrumequinum*, *Myotis bechsteinii*

Échelle d'application

Les 3 carrières

Objectifs de l'action

Les soutènements actuels de la carrière de Mocpoix, principalement en bois, nécessitent une surveillance et un renforcement régulier. L'objectif est ainsi de consolider durablement la structure de la cavité de Mocpoix pour préserver l'intégrité de l'habitat souterrain, mais aussi pour assurer la sécurité des intervenants (géologues, naturalistes, etc.) lors de leur présence sur site. L'action sur ce site est prioritaire compte tenu de la dégradation constatée des soutènements ces dernières années.

Le site de Saint Nicolas a, quant à lui, subi plusieurs effondrements de la paroi qui ont conduit à un déchaussement des maçonneries, supports des portes d'entrée du site. Ces effondrements sont les conséquences d'une fragilité de la paroi, liée notamment à des phénomènes de gélifraction. L'objectif est donc de consolider les maçonneries afin d'éviter que les entrées ne s'effondrent ou deviennent vulnérables.

Bien que dans d'autres substrats, le site de Darvault peut lui aussi être sujet à ce type de désordre comme le montre l'étude géotechnique partielle que le Département a fait réaliser lors du premier DOCOB de ce site (2010). Les données géotechniques sont plus anciennes sur cette carrière, ce qui rend pertinent un nouvel audit de l'état intérieur des structures rocheuses, notamment dans un contexte de reprise des prospections de chauves-souris sur le site.

Aussi, il convient de prévoir sur les 3 sites des mesures permettant de conforter l'extérieur et l'intérieur des sites. Ces mesures s'appuieront autant que possible sur des études géotechniques préalables, à mettre à jour quand nécessaire.

Contenu technique

- Quand pertinent, **diagnostics et cartographies des cavités principales** et secondaires (incluant la mesure du degré de stabilité des galeries des carrières, sur la base des données déjà existantes), notamment pour le site de Darvault
- Quand pertinent, **expertise définissant les travaux à réaliser** pour aboutir à une stabilité satisfaisante des parties visitées des sites et empruntées par les chauves-souris
- **Travaux de renforcement et de consolidation** des structures de soutènement des entrées et parties souterraines des cavités (avec une priorité pour la carrière de Mocpoix)

Partenaire technique / interlocuteur

CEN IDF, CD77, propriétaire de Darvault, INERIS, associations de spéléologie, experts de la géotechnie

Coût estimé

Chiffrage complexe du fait d'études et de travaux spécifiques et en conditions parfois difficiles. Sur devis. Environ 20 000 € estimés pour une nouvelle étude géotechnique (précédente étude très partielle à 5 000 € en 2012). Environ 20 000 € pour un renforcement des soutènements en bois concernant la carrière de Mocpoix (sommes qui sera ajustée en fonction du nombre de soutènements à remplacer). Hors coûts d'animation.

Mesures, programmes et financements mobilisables

Contrat N2000 ni agricole, ni forestier

Résultats significatifs attendus

Caractéristiques physiques des cavités maîtrisées

Absence d'éboulements et d'effondrements

Indicateurs d'évaluation

Nombre de sites pourvus de plans et de diagnostic de stabilité

Nombre d'évènements recensés (éboulements ou effondrements)

Cahier des charges du contrat Natura 2000

Mesure Natura 2000

N23Pi – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site

Engagements rémunérés

- Réhabilitation et entretien de muret
- Aménagements spécifiques pour les grottes à chauve-souris (pose de grille, ...)
- Autres aménagements (placettes de nourrissage, nichoirs, ...)
- Etudes et frais d'expert
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

Engagements non rémunérés

- Respect des périodes d'autorisation des travaux
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)

Modalités de contrôle

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés
- Vérification de la cohérence des factures ou des pièces de valeur probantes équivalente

Recommandations

- Période de travaux à définir pour minimiser l'impact sur les colonies présentes (30 avril au 15 octobre, après s'être assuré de l'absence de chiroptères dans la carrière)

Indicateurs de suivi

- Avancement et mise en place du chantier selon le calendrier prévu
- Respect des échéances et conformité des travaux aux spécifications techniques

Indicateurs d'évaluation

- Solidité des structures de soutènement jugée efficace et durable par expertise
- Durabilité des structures consolidées

Action P2 : Fermeture des entrées des carrières du site de Darvault et maintien des 3 sites fermés

Éligibilité N2000 : N24Pi

Enjeu B : Des populations viables de chauve-souris d'intérêt communautaire

OLT2 : Maintenir voire améliorer l'état des populations de chiroptères d'intérêt communautaire

OO2.1 : Mettre en œuvre les moyens nécessaires pour lutter efficacement contre le dérangement intempestif des chiroptères

Niveau de priorité 1

Habitat(s) ou espèce(s) d'intérêt communautaire ciblé(s)

Myotis myotis, *Myotis emarginatus*, *Barbastella barbastellus*, *Rhinolophus ferrumequinum*, *Myotis bechsteinii*

Échelle d'application

Entrées des trois carrières

Objectifs de l'action

Le site de Darvault est accessible aux piétons depuis des cheminements du bois de Darvault, ce qui entraîne une fréquentation humaine non contrôlée. Cette fréquentation représente un risque de perturbation pour les chiroptères en hibernation, ainsi que des dégradations du site. L'objectif de l'action est donc de préserver le site et la tranquillité des lieux en limitant les accès aux humains, tout en maintenant un accès sécurisé pour les opérations de suivi et d'éventuels travaux. Par ailleurs, les deux autres sites de Saint-Nicolas et Mocpoix sont actuellement fermés. Toutefois, ces types de fermeture, aussi solides qu'ils puissent être, restent sensibles aux vandalismes comme cela a pu exister par le passé. Il convient donc de prévoir une réparation rapide de toute ouverture accidentelle ou volontaire des fermetures du site pour garantir leur imperméabilité aux fréquentations humaines non contrôlées.

Contenu technique

- **Diagnostic** permettant de mieux quantifier et qualifier la problématique de dérangement de Darvault (nombre de personnes concernées, intrusions constatées, modalités d'intrusion) et ainsi évaluer la pertinence des futurs travaux
- **Travaux d'installation de dispositifs** limitant l'accès aux sites et notamment celui de Darvault : techniques à définir par une étude appropriée compte tenu de la difficulté de fermer les cavités : multiples entrées, sables de Fontainebleau au sol
- **Surveillance régulière** de l'état des fermetures des accès en vue de détecter au plus tôt les actes de vandalisme et **réparation** des infrastructures endommagées ou dégradées

Partenaire technique / interlocuteur

CD77, CEN IDF, Azimut 230, PNR du Vexin français, entreprises et organismes spécialisés

Coût estimé

Selon les techniques choisies suite à l'étude. Sur devis

Mesures, programmes et financements mobilisables

Contrat N2000 ni agricole, ni forestier

Résultats significatifs attendus

Fermeture de l'ensemble des entrées des sites et réduction significative des perturbations

Diminution de la durée de l'impact des fréquentations incontrôlées sur le site en cas de vandalisme

Indicateurs d'évaluation

Nombre d'entrées fermées

Cahier des charges du contrat Natura 2000

Mesure Natura 2000

N24Pi – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès

Engagements rémunérés

- Fourniture et pose des grilles dans les règles de l'art
- Entretien des grilles, remplacement ou réparation du matériel en cas de dégradation, comprenant coût des matériaux et des interventions
- Études et frais d'expert
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs (sur avis du service instructeur)

Engagements non rémunérés

- Respect des périodes de réalisation des travaux (30 avril au 15 octobre)
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)

Modalités de contrôle

- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et des aménagements réalisés
- Vérification de la cohérence des factures ou des pièces de valeur probante équivalente
- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)

Recommandations

- Réalisation d'aménagements s'intégrant à l'architecture et au paysage locaux
- En cas de travaux de réparation majeurs ou particulièrement bruyants, les programmer durant les périodes où les chiroptères fréquentent le moins le site (30 avril au 15 octobre), afin de minimiser les perturbations sur les populations

Indicateurs de suivi

- Pose effective des grilles
- Surveillance et mise en place active

Indicateurs d'évaluation

- Maintien ou augmentation des effectifs de chiroptères sensibles au dérangement
- Réduction de la fréquentation humaine
- Diminution des dégradations observées sur les sites et les aménagements
- Appréciation de la réactivité dans l'exécution des réparations dès que des besoins sont identifiés

Action P3 : Maintien de vieux arbres et/ou à cavités

Éligibilité N2000 : F12i

Enjeu B : Des populations viables de chauve-souris d'intérêt communautaire

OLT2 : Maintenir voire améliorer l'état des populations de chiroptères d'intérêt communautaire

OO2.2 : Garantir des gîtes et une ressource alimentaire pour les chiroptères en sortie d'hibernation

Niveau de priorité 3

Habitat(s) ou espèce(s) d'intérêt communautaire ciblé(s)

Myotis myotis, *Myotis emarginatus*, *Barbastella barbastellus*, *Rhinolophus ferrumequinum*, *Myotis bechsteinii*

Échelle d'application

Tous les arbres éligibles sur les trois sites

Objectifs de l'action

Les sites comprennent des bois qui abritent des arbres âgés, morts ou vivants, dont certains présentent des cavités susceptibles de constituer des gîtes pour les chiroptères. La conservation de ces arbres, qui représentent des supports d'habitats de plus en plus rares, contribuera à maintenir, voire à augmenter, les potentialités d'accueil des sites pour les chiroptères en leur offrant une diversité de gîtes potentiels. Cette mesure profite aussi à d'autres groupes d'espèces cavernicoles.

Contenu technique

- **Repérage et sélection** des arbres de diamètre suffisant et/ou présentant des cavités, fissures ou branches mortes susceptibles d'héberger des chiroptères sur le site Natura 2000, après concertation
 - Feuillus caducifoliés d'au moins 50cm de diamètre à 1,3m si absence de signes de sénescence
 - Feuillus caducifoliés d'au moins 30cm avec au moins deux signes de sénescences OU présence d'espèces remarquables
 - Tous diamètres si présence de micros habitats d'espèce Natura 2000 et présence de l'espèce sur le site
- **Conservation des arbres** éligibles sur une durée de 30 ans

Partenaire technique / interlocuteur

CNPF, propriétaires des carrières, ONF, CEN IDF, CD77, Région IDF.

Coût estimé

Fonction du nombre d'arbres répertoriés et selon les barèmes Natura 2000 : classe de diamètre de 30 à 60cm 75 € ; de 65 à 85cm 150 € et 300 € au-delà, avec un plafond de 2 000 €/ha. Hors coût d'animation.

Mesures, programmes et financements mobilisables

Contrat N2000 forestier

Résultats significatifs attendus

Arbres gîtes en nombre suffisant autour des cavités

Indicateurs d'évaluation

Nombre d'arbres gîtes recensés et protégés

Cahier des charges du contrat Natura 2000

Mesure Natura 2000

F12i – Dispositif favorisant le développement de bois sénescents

Engagements rémunérés

- Maintien des arbres éligibles sur pied pendant 30 ans sans aucune sylviculture

Engagements non rémunérés

- Identification des arbres à contractualiser
- Géoréférencement (facultatif) et localisation des arbres
- Marquage des arbres éligibles et entretien du marquage pendant 30 ans

Modalités de contrôle

- Suivi de la présence des arbres contractualisés pendant 30 ans

Recommandations

- Maintenir d'autres arbres morts sur pied en plus de ceux sélectionnés

Indicateurs de suivi

- Nombre d'arbres contractualisés

Indicateurs d'évaluation

- Maintien des vieux arbres et de leur potentiel

Action P4 : Création de lisières étagées

Éligibilité N2000 : F17i

Enjeu B : Des populations viables de chauve-souris d'intérêt communautaire

OLT2 : Maintenir voire améliorer l'état des populations de chiroptères d'intérêt communautaire

OO2.2 : Garantir des gîtes et une ressource alimentaire pour les chiroptères en sortie d'hibernation

Niveau de priorité 3

Habitat(s) ou espèce(s) d'intérêt communautaire ciblé(s)

Myotis myotis, *Myotis emarginatus*, *Barbastella barbastellus*, *Rhinolophus ferrumequinum*, *Myotis bechsteinii*

Échelle d'application

Périmètre Natura 2000

Objectifs de l'action

La diversification et l'augmentation du nombre de strates des lisières sont favorables à l'ensemble de la biodiversité, notamment au développement d'insectes, qui constituent une source de nourriture essentielle pour les chiroptères. L'étagement permet en effet le développement des strates herbacées, arbustives et arborées, au contraire des lisières « classiques » qui ne sont souvent composées que d'une seule strate. Cet étagement est également favorable au déplacement des chiroptères en créant des continuités à différentes hauteurs que les différentes espèces pourront privilégier en fonction de leurs préférences écologiques.

Contenu technique

- **Diagnostic des lisières du site Natura 2000** (inventaire, puis mise en exergue de l'état écologique)
- **Entretien** des lisières inventoriées **de façon à permettre le développement des trois strates** (herbacée, arbustive et arborée) en répartition irrégulière
- **Entretien** par suppression sélective de ligneux afin que ces trois strates perdurent

Partenaire technique / interlocuteur

CNPF, CEN IDF, CD77, propriétaires des sites

Coût estimé

A préciser en fonction du linéaire de lisières qui sera retenu

Mesures, programmes et financements mobilisables

Contrat N2000 forestier

Résultats significatifs attendus

Présence de lisières étagées sur le site Natura 2000

Augmentation de la richesse écologique des lisières du fait de leur étagement (sur la base d'observations naturalistes opportunistes notamment)

Indicateurs d'évaluation

Linéaire de lisières étagées sur le site Natura 2000

Cahier des charges du contrat Natura 2000

Mesure Natura 2000

F17i – Travaux d'aménagement de lisière étagée

Engagements rémunérés

- Études et frais d'expert, notamment de diagnostic préalable : évaluer le potentiel écologique local, les lisières concernées, la largeur de l'ourlet herbeux, la largeur de la ceinture de buissons, le tracé de la lisière, la présence de petits biotopes, la diversité des espèces arborescentes et buissonnantes
- Marquage de la lisière
- Coupe d'arbres (hors contexte productif)
- Enlèvement et transfert des produits de coupe
- Débardage (car non-productif)
- Débroussaillage, fauche, gyrobroyage
- Entretien de la lisière au moins une fois sur la durée du contrat : fauche périodique (voire gyrobroyage) et tardive de l'ourlet herbeux, recépage de la ceinture buissonnante
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

Engagements non rémunérés

- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)

Modalités de contrôle

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et des opérations réalisées

Recommandations

- Éclaircir le manteau forestier
- En cas de lisière nette et non structurée, créer des trouées en alternant les lieux et périodes d'intervention
- Conserver en priorité les arbres à cavité au sein de la lisière et veiller à maximiser la diversité des espèces

Indicateurs de suivi

- Linéaire concerné par les opérations d'étagement
- Nombre d'opérations réalisées

Indicateurs d'évaluation

- Qualité des lisières étagées sur le site Natura 2000

Action P5 : Protection du front de taille à Saint-Nicolas

Éligibilité N2000 : N01Pi

Enjeu A : Des sites d'hibernation accessibles pour les chauves-souris d'intérêt communautaire

OLT1 : Garantir la pérennité des sites souterrains en tant que gîtes d'hibernation

OO1.1 : Conserver la structure des sites pour permettre l'hibernation des chiroptères d'intérêt communautaire et leur suivi

Niveau de priorité 2

Habitat(s) ou espèce(s) d'intérêt communautaire ciblé(s)

Myotis myotis, *Myotis emarginatus*, *Barbastella barbastellus*, *Rhinolophus ferrumequinum*, *Myotis bechsteinii*

Échelle d'application

Carrière Saint-Nicolas

Objectifs de l'action

L'action vise à supprimer la végétation ligneuse du front de taille de la carrière de Saint-Nicolas sur les points de fragilité, essentiellement sur la partie haute et les banquettes du front, sur une surface estimée à 1000 mètres carrés.

Cette opération peut se faire en synergie avec la RNR de la colline Saint Martin et des Rougeaux et les prochaines actions de restauration et entretien qui seront menées sur la réserve.

Contenu technique

- **Débroussaillage et abattage** des arbres et arbustes du site concerné avec exportation des produits de coupe, ces travaux devant être réalisés avec des moyens spécifiques permettant d'accéder au front de taille

Partenaire technique / interlocuteur

CEN IDF, CD77, AGRENABA gestionnaire de la RNR, Ville de Montereau, entreprises spécialisées

Coût estimé

2 500 à 3 000 €HT/ha pour prendre en compte la spécificité du travail en milieu périlleux. Hors coût d'animation.

Mesures, programmes et financements mobilisables

Contrat N2000 ni agricole, ni forestier

Résultats significatifs attendus

Absence de ligneux sur le front de taille de Saint-Nicolas

Diminution de l'érosion et de la fracturation de la roche, des risques de gélifraction et d'éboulements en résultant

Indicateurs d'évaluation

Recouvrement des ligneux (superficies)

Cahier des charges du contrat Natura 2000

Mesure Natura 2000

N01Pi – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage

Engagements rémunérés

- Abattage des végétaux ligneux (bûcheronnage, coupe d'arbres)
- Dévitalisation par anelage, débroussaillage (éventuellement gyrobroyage sur les parties les plus accessibles)
- Broyage au sol, rabotage ou arrachage des souches
- Enlèvement des produits de coupe et de débroussaillage, frais de mise en décharge (préférer la valorisation autant que possible)
- Études et frais d'expert
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action (sur avis du service instructeur)

Engagements non rémunérés

- Respect des périodes de réalisation des travaux (septembre, octobre)
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Absence de retournement des sols, de mise en culture, de semis ou de plantation de végétaux
- Absence d'assèchement, d'imperméabilisation, de remblai, de mise en eau
- Absence de fertilisation, d'amendement, d'utilisation de produits phytosanitaires

Modalités de contrôle

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

Recommandations

- Intervention par des sociétés spécialisées en milieu périlleux : encordement indispensable

Indicateurs de suivi

- Surfaces concernées par l'opération

Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'éboulements du front de taille

Action P6 : Restauration des pelouses sèches par débroussaillage lourd

Éligibilité N2000 : N01Pi

Enjeu C : Des milieux ouverts d'intérêt communautaire caractéristiques et fonctionnels

OLT3 : Conserver et reconquérir les habitats Natura 2000

OO3 : Protéger, restaurer et gérer les milieux ouverts

Niveau de priorité 2

Objectif à long terme et objectif opérationnel

Conserver et reconquérir les habitats Natura 2000

Protéger, restaurer et gérer les milieux ouverts

Habitat(s) ou espèce(s) d'intérêt communautaire ciblé(s)

6210- Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*)

Échelle d'application

Pelouses et fourrés du site de la carrière de Saint-Nicolas, sur environ 12000 m²

Objectifs de l'action

La majorité des surfaces de pelouses calcicoles est en mauvais état de conservation malgré un fort potentiel de restauration. Il est donc nécessaire de restaurer certaines zones actuellement embroussaillées (fruticées), afin de retrouver un meilleur état de conservation et d'augmenter la surface globale de pelouses sur le site

Cette opération peut se faire en synergie avec la RNR de la colline Saint Martin et des Rougeaux

Contenu technique

- Coupe d'arbres et d'arbustes, débroussaillage, sur la zone concernée
- Dessouchage ou rabotage des souches

Partenaire technique / interlocuteur

CEN IDF, CD77, AGRENABA, Ville de Montereau.

Coût estimé

1 500 €/HT/ha. Hors coût d'animation.

Mesures, programmes et financements mobilisables

Contrat N2000 ni agricole, ni forestier

Résultats significatifs attendus

Amélioration de l'état de conservation et augmentation de la surface de la pelouse sèche

Indicateurs d'évaluation

Augmentation de la surface des milieux ouverts (superficies)

Cahier des charges du contrat Natura 2000

Mesure Natura 2000

N01Pi – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage

Engagements rémunérés

- Bûcheronnage, coupe d'arbres, Abattage des végétaux ligneux
- Dévitalisation par anelage
- Débroussaillage, gyrobroyage
- Broyage au sol, arasement des touradons
- Rabotage ou arrachage des souches
- Enlèvement des produits de coupe et de débroussaillage, frais de mise en décharge (préférer la valorisation autant que possible)
- Études et frais d'expert
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action (sur avis du service instructeur)

Engagements non rémunérés

- Respect des périodes de réalisation des travaux (septembre, octobre)
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Absence de retournement des sols, de mise en culture, de semis ou de plantation de végétaux
- Absence d'assèchement, d'imperméabilisation, de remblai, de mise en eau
- Absence de fertilisation, d'amendement, d'utilisation de produits phytosanitaires

Modalités de contrôle

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probantes équivalente

Recommandations

- Valorisation des produits de coupe en paillage
- Broyage centrifuge à petite vitesse (8 km/h maximum)
- Conservation des arbres âgés, morts et/ou présentant des cavités, tant qu'ils ne présentent pas de risque pour la sécurité
- Surveillance de l'apparition ou du développement d'EEE

Indicateurs de suivi

- Surface restaurée

Indicateurs d'évaluation

- Evolution des surfaces en milieu ouvert et de l'état de conservation de l'habitat

Action P7 : Restauration des landes sèches par abattage et contrôle des pins

Éligibilité N2000 : N01Pi

Enjeu C : Des milieux ouverts d'intérêt communautaire caractéristiques et fonctionnels

OLT3 : Conserver et reconquérir les habitats Natura 2000

OO3 : Protéger, restaurer et gérer les milieux ouverts

Niveau de priorité 2

Habitat(s) ou espèce(s) d'intérêt communautaire ciblé(s)

4030- Landes sèches européennes (*Calluno vulgaris* – *Ericetum cinereae*)

Échelle d'application

Landes du site de la carrière de Darvault, sur 1 hectare environ

Objectifs de l'action

Le diagnostic écologique a révélé la présence d'un habitat d'intérêt communautaire mitoyen à la carrière de Darvault, une lande sèche non identifiée jusqu'alors. Cet habitat est dans un état de conservation dégradé à cause de la colonisation par les pins, mais présente un fort potentiel de restauration. L'objectif est de le ramener à un bon état de conservation.

Contenu technique

- **Abattage** des arbres et arbustes sur la lande
- **Débroussaillage** lourd
- **Dessouchage ou rabotage** des souches
- **Export** des produits de coupe

Partenaire technique / interlocuteur

CEN IDF, CD77, CBNBP, propriétaire de Darvault

Coût estimé

2 000 €HT/ha en conditions normales : prendre en compte la difficulté d'accès. Sur devis. Hors coût d'animation.

Mesures, programmes et financements mobilisables

Contrat N2000 ni agricole, ni forestier

Résultats significatifs attendus

Amélioration de l'état de conservation et augmentation de la surface de la lande sèche

Indicateurs d'évaluation

Augmentation de la surface des milieux ouverts (superficies)

Cahier des charges du contrat Natura 2000

Mesure Natura 2000

N01Pi- Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage

Engagements rémunérés

- Bûcheronnage, coupe d'arbres, Abattage des végétaux ligneux
- Dévitalisation par anelage
- Débroussaillage, gyrobroyage
- Broyage au sol, arasement des touradons
- Rabotage ou arrachage des souches
- Enlèvement des produits de coupe et de débroussaillage, frais de mise en décharge (préférer la valorisation autant que possible)
- Études et frais d'expert
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action (sur avis du service instructeur)

Engagements non rémunérés

- Respect des périodes de réalisation des travaux (septembre, octobre)
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Absence de retournement des sols, de mise en culture, de semis ou de plantation de végétaux, d'assèchement, d'imperméabilisation, de remblai, de mise en eau, de fertilisation, d'amendement, d'utilisation de produits phytosanitaires

Modalités de contrôle

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

Recommandations

- Difficulté d'accès à prendre en compte
- Limiter la circulation d'engins lourds
- Si possible valorisation en bois énergie
- Conservation des arbres âgés, morts ou présentant des cavités tant qu'ils ne présentent pas de risque pour la sécurité
- Surveillance de l'apparition ou du développement d'EEE

Indicateurs de suivi

- Surface restaurée

Indicateurs d'évaluation

- Evolution des surfaces en milieu ouvert et de l'état de conservation de l'habitat

Action P8 : Gestion de la lande sèche

Éligibilité N2000 : N05R

Enjeu C : Des milieux ouverts d'intérêt communautaire caractéristiques et fonctionnels

OLT3 : Conserver et reconquérir les habitats Natura 2000

OO3 : Protéger, restaurer et gérer les milieux ouverts

Niveau de priorité 3

Habitat(s) ou espèce(s) d'intérêt communautaire ciblé(s)

4030- Landes sèches européennes (*Calluno vulgaris* – *Ericetum cinereae*)

Échelle d'application

Lande du site de la carrière de Darvault

Objectifs de l'action

L'objectif de cette action est de gérer la lande sèche (sur un hectare environ) en supprimant régulièrement les jeunes semis de pins et en réalisant un rajeunissement de la lande, à raison d'un tiers de la surface tous les trois ans.

Contenu technique

- **Broyage ou débroussaillage de la végétation**
- **Export** des produits de coupe

Partenaire technique / interlocuteur

CEN IDF, CD77, propriétaire de Darvault

Coût estimé

1 000 €HT par année d'intervention. Hors coût d'animation

Mesures, programmes et financements mobilisables

Contrat N2000 ni agricole, ni forestier

Résultats significatifs attendus

Amélioration de l'état de conservation de la lande sèche

Indicateurs d'évaluation

Augmentation de la surface gérée (superficies)

Cahier des charges du contrat Natura 2000

Mesure Natura 2000

N05R – Chantier d’entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger

Engagements rémunérés

- Tronçonnage et bûcheronnage légers
- Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle
- Lutte contre les accrues forestières, suppression des rejets ligneux
- Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits
- Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits
- Arasage des touradons
- Frais de mise en décharge (préférer la valorisation autant que possible)
- Étude et frais d’expert
- Toute autre opération concourant à l’atteinte des objectifs de l’action est éligible sur avis du service instructeur

Engagements non rémunérés

- Respect des périodes de réalisation des travaux
- Tenue d’un cahier d’enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)

Modalités de contrôle

- Existence et tenue du cahier d’enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l’état des surfaces
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

Recommandations

- Rajeunir la lande à raison d’un tiers tous les 3 ans
- Valorisation des produits de coupe en paillage
- Broyage centrifuge à petite vitesse (8 km/h maximum)
- Conservation des arbres âgés, morts ou présentant des cavités tant qu’ils ne présentent pas de risque pour la sécurité
- Surveillance de l’apparition ou du développement d’EEE

Indicateurs de suivi

- Surface gérée

Indicateurs d’évaluation

- Evolution des surfaces et de l’état de conservation de l’habitat
- Evolution des cortèges d’espèces végétales

Action P9 : Gestion des pelouses sèches par fauche avec exportation ou pâturage

Éligibilité N2000 : N04R et N03Ri

Enjeu C : Des milieux ouverts d'intérêt communautaire caractéristiques et fonctionnels

OLT3 : Conserver et reconquérir les habitats Natura 2000

OO3 : Protéger, restaurer et gérer les milieux ouverts

Niveau de priorité 3

Habitat(s) ou espèce(s) d'intérêt communautaire ciblé(s)

6210- Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*)

Échelle d'application

Pelouses sèches du site de la carrière de Saint-Nicolas

Objectifs de l'action

L'entretien des pelouses calcicoles du site peut être réalisé par une fauche régulière ou peut faire l'objet d'un entretien par pâturage. Ce dernier permettrait de maintenir le caractère ouvert des espaces existants ou des zones restaurées par la mesure de réouverture. Il serait également favorable à la création d'une mosaïque d'habitats et au développement d'une faune coprophage constituant une ressource alimentaire pour les chiroptères. La fauche, quant à elle, doit être réalisée avec exportation afin de ne pas enrichir l'habitat. Compte tenu de la situation intra-urbaine, il convient d'assurer un gardiennage important et de trouver des synergies avec la population pour s'approprier le troupeau et sa gestion quotidienne, dans le cas où celui-ci est mis en oeuvre. Cette opération peut se faire en synergie avec la RNR de la colline Saint Martin et des Rougeaux.

Contenu technique

- **Fauche** et/ou **pâturage extensif** sur la pelouse sèche
- **Export** des produits de coupe

Partenaire technique / interlocuteur

CEN-IDF, CD77, Ville de Montereau, AGRENABA...

Coût estimé

1 000 à 1 500 €/HT/ha compte tenu des difficultés d'accès en surplomb de falaise. Hors coût d'animation.

Mesures, programmes et financements mobilisables

Contrat N2000 ni agricole, ni forestier

Résultats significatifs attendus

Amélioration de l'état de conservation de la pelouse sèche

Indicateurs d'évaluation

Augmentation de la surface des milieux ouverts gérés (superficies)

Cahier des charges du contrat Natura 2000

Mesure Natura 2000

N04R – Gestion par une fauche d'entretien des milieux

Engagements rémunérés

- Fauche manuelle ou mécanique
- Défeutrage (enlèvement de biomasse en décomposition au sol) et conditionnement
- Transport des matériaux évacués et frais de mise en décharge (préférer la valorisation autant que possible)
- Études et frais d'expert
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action (sur avis du service instructeur)

Engagements non rémunérés

- Respect des périodes d'autorisation de fauche
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Ne pas fertiliser la surface, ne pas utiliser de produits phytosanitaires, pas de travail du sol, de retournement ou de mise en culture, de drainage, de boisement de la prairie

Modalités de contrôle

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

Recommandations

- Fauche unique annuelle de chaque entité, réalisée en trois fois, par tiers de la surface, en avril, juillet et octobre, de préférence le matin avant la période d'activité des insectes
- Utilisation de préférence d'une faucheuse andaineuse avec barre d'effarouchement pour la fauche mécanique et d'une débroussailleuse pour la fauche manuelle
- Exportation des produits de coupe et valorisation en paillage ou compost au pied des arbres ou des plantations de la commune
- Fauche centrifuge à petite vitesse (8 km/h maximum), à 15 à 20 cm de haut si possible
- Compte tenu du site et de sa pente, seul un broyeur ramasseur auto-portée est susceptible de faire tout ou partie de ce travail. Sinon l'opération doit se faire manuellement (débroussaillage et export à main d'homme)

Indicateurs de suivi

- Surface fauchée

Indicateurs d'évaluation

- Evolution des surfaces et de l'état de conservation de l'habitat
- Evolution des cortèges d'espèces végétales et de la diversité et de l'abondance des insectes (lépidoptères et orthoptères notamment)

Cahier des charges du contrat Natura 2000

Mesure Natura 2000

N03Pi – Équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique

Engagements rémunérés

- Temps de travail pour l'installation des équipements
- Clôtures (fixes ou mobiles, parcs de pâturage, clôture électrique, batteries...)
- Abreuvoirs, bacs, tonnes à eau, robinets flotteurs...
- Aménagements de râteliers et d'auges au sol pour l'affouragement
- Abris temporaires
- Installation de passages canadiens, de portails et de barrières
- Systèmes de franchissement pour les piétons
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

Engagements non rémunérés

- Respect des périodes d'autorisation des travaux
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)

Modalités de contrôle

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de gestion avec l'état des surfaces
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

Recommandations

- Pour les clôtures, si utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut, leur fixation se fera sans apport de béton
- Utilisation, le cas échéant, de bois local imputrescible et non traité

Indicateurs de suivi

- Équipements installés

Indicateurs d'évaluation

- Efficacité des équipements pour contenir le troupeau et faciliter la gestion par pâturage

Cahier des charges du contrat Natura 2000

Mesure Natura 2000

N03Ri – Gestion pastorale d’entretien des milieux ouverts dans le cadre d’un projet de génie écologique

Engagements rémunérés

- Gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau
- Entretien d’équipements pastoraux (clôtures, points d’eau, aménagements d’accès, abris temporaires...)
- Suivi vétérinaire
- Affouragement, compléments alimentaires
- Fauche des refus
- Location d’une grange à foin
- Études et frais d’expert
- Toute autre opération concourant à l’atteinte des objectifs de l’action (sur avis du service instructeur)

Engagements non rémunérés

- Respect des périodes d’autorisation du pâturage
- Vermifugeage des animaux limité au strict minimum, utilisation de molécules non toxiques pour la faune, respect d’une période correspondant à la demi-vie du produit avant la mise en place des animaux sur le site
- Tenue d’un cahier d’enregistrement des pratiques pastorales*
- Tenue d’un cahier d’enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Ne pas fertiliser la surface, ne pas utiliser de produits phytosanitaires, pas de travail du sol, de retournement ou de mise en culture, de drainage, de boisement de la prairie

** Il sera demandé pour cette action, afin de justifier au mieux de sa mise en œuvre, de tenir un cahier d’enregistrement des pratiques pastorales dans lequel devront figurer à minima les informations suivantes : la période de pâturage, la race utilisée et le nombre d’animaux, les lieux et date de déplacement des animaux, le suivi sanitaire, les compléments alimentaires apportés (date, quantité)*

Modalités de contrôle

- Existence et tenue du cahier d’enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Existence et tenue du cahier de pâturage
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de gestion avec l’état des surfaces
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

Recommandations

- Charge de pâturage moyenne de 0,15 à 0,5 UGB/ha/an, à adapter selon les conditions et les résultats (premières années de débroussaillage par les animaux nécessitant une charge plus forte)
- Fauche uniquement des refus, si nécessaire, en dehors des périodes de reproduction de la faune (octobre novembre), de préférence le matin avant la période d’activité des insectes

Indicateurs de suivi

- Pression de pâturage (nombre d’UGB/ha/an)
- Surface pâturée

Indicateurs d'évaluation

- Evolution des surfaces et de l'état de conservation de l'habitat

Mesures foncières

- Action F1 : Maîtrise foncière par un organisme de protection du patrimoine naturel des entrées des cavités et sites de reproduction

Action F1 : Maîtrise foncière par un organisme de protection du patrimoine naturel des entrées des cavités et sites de reproduction

Éligibilité N2000 : animation Natura 2000

Enjeu B : Des populations viables de chauve-souris d'intérêt communautaire

OLT2 : Maintenir voire améliorer l'état des populations de chiroptères d'intérêt communautaire

OO2.1 : Mettre en œuvre les moyens nécessaires pour lutter efficacement contre le dérangement intempestif des chiroptères

Niveau de priorité 2

Habitat(s) ou espèce(s) d'intérêt communautaire ciblé(s)

Myotis myotis, *Myotis emarginatus*, *Barbastella barbastellus*, *Rhinolophus ferrumequinum*, *Myotis bechsteinii*

Échelle d'application

L'action concerne les entrées de la carrière de Darvault (dans un plus long terme celle de Saint Nicolas, Mocpoix étant déjà propriété du Département) mais aussi les sites de reproduction de chauve-souris connus hors sites Natura 2000 afin de les préserver. L'entrée de la carrière de Darvault est le site prioritaire de cette action.

Objectifs de l'action

La maîtrise foncière des entrées des trois sites par un organisme de protection du patrimoine naturel permet de pérenniser leur conservation et leur protection en assurant une fréquentation des sites limitée aux travaux, opérations scientifiques et de valorisation pédagogique. La préservation des gîtes de reproduction connus à proximité (périmètre de 20km autour des sites, voire plus) de chiroptères de l'annexe 2 est aussi un axe majeur permettant la sauvegarde des populations de chauves-souris venant hiberner sur le site.

Contenu technique

- **Proposition d'une ORE (Obligation Réelle Environnementale)* pour le site de Darvault et d'autres sur les sites de reproduction de chiroptères connus** dans un périmètre de 20 km (s'appuyer pour cela sur les données émanant de l'action SE3) :
 - Contacter les propriétaires concernés et leur proposer la signature d'un contrat instaurant l'ORE
 - Définir les termes du contrat, les engagements réciproques, la durée de l'ORE et sa révision
 - Faire établir l'acte juridique formalisant l'ORE par un notaire
- **Pérennisation de la maîtrise foncière sur la carrière Saint-Nicolas**
 - Contacter le propriétaire concerné pour étudier avec lui les perspectives de maîtrise foncière du site au terme du bail emphytéotique actuel (ORE, acquisition, renouvellement du bail emphytéotique)
 - Préciser les modalités de la maîtrise foncière
 - Faire établir l'acte juridique formalisant bail emphytéotique par un notaire, le cas échéant

Partenaire technique / interlocuteur

CEN IDF, CD77, propriétaires concernés, Azimut 230, notaires...

Coût estimé

6 000 €

Mesures, programmes et financements mobilisables

ORE, N2000 animation

Résultats significatifs attendus

Toutes les entrées maîtrisées par un organisme de protection du patrimoine naturel

Protection durable des gîtes d'hibernation des chiroptères

Indicateurs d'évaluation

Nombre d'entrées maîtrisées

Mesures administratives et réglementaires

- Action AR1 (SAP) : Zonage de Protection Forte pour tous les sites
- Action AR2 (SAP) : Agrandissement du site Natura 2000 au niveau de Saint-Nicolas et de Darvault
- Action AR3 (PLU) : Règlementation de la Trame verte, bleue et noire dans les PLU
- Action AR4 (PLU) : Déclassement des Espaces Boisés Classés (EBC) de Saint-Nicolas et Darvault
- Action AR5 (PLU) : Inscription du site Natura 2000 dans les documents d'urbanisme des collectivités

Il est choisi de présenter séparément ces actions (souvent liées dans leur contenu), de façon à améliorer la clarté de leur présentation et bien distinguer les différents dispositifs inhérents

Action AR1 : Zonage de Protection Forte pour tous les sites

Éligibilité N2000 : animation Natura 2000

Enjeu B : Des populations viables de chauve-souris d'intérêt communautaire

OLT2 : Maintenir voire améliorer l'état des populations de chiroptères d'intérêt communautaire

OO2.1 : Mettre en œuvre les moyens nécessaires pour lutter efficacement contre le dérangement intempestif des chiroptères

Niveau de priorité 1

Habitat(s) ou espèce(s) d'intérêt communautaire ciblé(s)

Myotis myotis, *Myotis emarginatus*, *Barbastella barbastellus*, *Rhinolophus ferrumequinum*, *Myotis bechsteinii*

6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*)

4030 - Landes sèches européennes (*Calluna vulgaris* – *Ericetum cinereae*)

Échelle d'application

Les 3 sites

Objectifs de l'action

Le classement en site Natura 2000 ne constitue pas une réelle mesure de protection étant donné le caractère contractuel des mesures qui lui sont associés. Il est donc proposé de « sécuriser » davantage les sites en leur conférant un statut de protection. Cette action consiste donc à faire des 3 sites des zones de protection forte de façon à consolider la protection à long terme des écosystèmes locaux, et à encourager la gestion écologique dans les dynamiques sociales, économiques et éducatives du territoire. Cette action se fera en cohérence et lien avec les actions précitées relatives à la maîtrise foncière des entrées des carrières.

Pour le site de Mocpoix, il est éligible aux zones de protection forte en tant qu'Espace naturel sensible du Département en maîtrise foncière. Pour le site de Saint Nicolas, la partie non incluse dans la réserve naturelle régionale est éligible aux Zones de protection forte (ZPF) du fait du bail emphytéotique avec le Conservatoire d'espaces naturels d'Ile-de-France sous réserve de l'élaboration d'un plan de gestion et des démarches à faire auprès de la DRIEAT. Pour Darvault, il s'agirait de mettre en place un arrêté préfectoral de protection de biotope (qui conférerait alors la protection forte), dont l'objectif serait de réglementer l'accès aux cavités pour limiter les perturbations puis permettre aux agents de l'OFB de contrôler et faire respecter les restrictions d'accès. Un dossier peut être élaboré qui restera à être validé par la DRIEAT et le Préfet, si le propriétaire en est d'accord.

Un autre moyen serait une Obligation Réelle Environnementale (ORE) longue avec le CEN IDF qui permettrait l'éligibilité à la ZPF mais qui ne permettrait pas une action des agents de l'OFB.

Contenu technique

- **Echange avec la DRIEAT** : proposer les sites à la DRIEAT en tant que ZPF, dans le cadre du déploiement de la SAP régionale
- **Justification écologique** : élaborer un dossier détaillé des enjeux écologiques associés à chacun des sites : pour Saint Nicolas et Mocpoix, il s'agira de remplir le formulaire de demande d'inscription en tant que ZPF issu d'un décret à venir définissant les attendus. Pour Darvault, cela consistera à réaliser un dossier de demande d'APPB
- **Concertation** : échanger avec le propriétaire de Darvault sur cette mesure afin de ne pas le contraindre dans sa gestion quotidienne. Plus généralement, établir un dialogue étroit avec les acteurs locaux
- **Dépôt des dossiers auprès de la DRIEAT**

Partenaire technique / interlocuteur

CEN IDF, CD77, DRIEAT, DDT, OFB, propriétaires concernés...

Coût estimé

Environ 15 000 € (réalisation du dossier APPB pour Darvault, démarches d'inscription en protection forte pour les autres sites)

Mesures, programmes et financements mobilisables

Mise en œuvre de la SAP portée par le CEN IDF pour la DRIEAT, N2000 animation

Résultats significatifs attendus

Les trois cavités strictement protégées (au sens réglementaire)

Diminution de la fréquentation humaine pour le site de Darvault

Indicateurs d'évaluation

Nombre de cavités réglementées

Action AR2 (SAP) : Agrandissement du site Natura 2000 au niveau de Saint-Nicolas et de Darvault

Éligibilité N2000 : animation Natura 2000

Enjeu A : Des sites d'hibernation accessibles pour les chauves-souris d'intérêt communautaire

OLT1 : Garantir la pérennité des sites souterrains en tant que gîtes d'hibernation

OO1.2 : Mettre en œuvre les actions nécessaires au rétablissement des continuités écologiques hors site pour la circulation des chiroptères jusqu'au site

Niveau de priorité 2

Habitat(s) ou espèce(s) d'intérêt communautaire ciblé(s)

4030- Landes sèches européennes (*Calluno vulgaris* – *Ericetum cinereae*)

6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*)

Myotis myotis, *Myotis emarginatus*, *Barbastella barbastellus*, *Rhinolophus ferrumequinum*, *Myotis bechsteinii*

Échelle d'application

Carrières de Saint-Nicolas et de Darvault

Objectifs de l'action

Les contours actuels du site Natura 2000 n'intègrent pas l'intégralité des surfaces d'habitats d'intérêt communautaire présents localement. En effet, des surfaces de pelouses sèches, qui plus est en bon état de conservation, sont présentes en périphérie du périmètre de la carrière Saint-Nicolas, tandis que des landes sèches européennes existent dans et à proximité de celui de la carrière de Darvault (au sein du bois de l'Abbesse en particulier). En outre, des éléments de trame verte et bleue favorables aux populations de chiroptères peuvent être intégrés aux sites de façon à faciliter leur déplacement vers les gîtes d'hibernation, dans une logique de continuité écologique, ou à leur offrir des ressources alimentaires. L'objectif de cette action est ainsi de modifier les périmètres de ces deux entités (Saint-Nicolas et Darvault) pour conserver de façon optimale les habitats et espèces d'intérêt communautaire qui y sont liés. Le dossier technique, pour la partie concernant Saint Nicolas, peut se faire en synergie avec les éléments de diagnostic du plan de gestion de la RNR de la Colline Saint Martin et des Rougeaux. Si pertinent, on intégrera à la réflexion les caves situées à proximité de la carrière. L'action propose en conclusion d'émettre une proposition d'extension du site Natura 2000, et se limitera aux contours de cette proposition, aux côtés des Communes et propriétaires concernés, bien entendu directement impliqués. L'examen et la décision reviendront aux services de l'Etat, garant de la mise en œuvre.

Contenu technique

- **Phase préalable** : l'animateur, la DDT et la DRIEAT préparent conjointement la proposition de modification du périmètre, avec une note justificative et des couches SIG. Le dossier est ensuite soumis au COPIL pour validation
- **Concertation** : recueil des avis préalables des propriétaires et des Communes, approbation du MNHN, et lancement des consultations locales
- **Dépôt d'un dossier d'extension à la DRIEAT** : constitution d'un dossier comprenant les études scientifiques, les cartes détaillées, les justifications écologiques et les conclusions des concertations
- La DRIEAT priorise ou non l'extension de ce site en fonction des différentes demandes, du portage politique et de l'intérêt écologique. Si le site est retenu, transmission à l'Europe pour étudier le bien-fondé de la démarche. Procédure disponible : <https://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/la-modification-de-perimetre-a17762.html>

Partenaire technique / interlocuteur

CD77, CEN IDF, DRIEAT, Région, DDT, propriétaires concernés.

Coût estimé

10 000 € (assemblage des données scientifiques, constitution et suivi des dossiers)

Mesures, programmes et financements mobilisables

Fonds vert, via la SAP, N2000 animation

Résultats significatifs attendus

Augmentation sensible de la surface du site Natura 2000

Conservation de nouvelles surfaces d'habitats communautaires, optimisation de la conservation des espèces de chiroptères

Indicateurs d'évaluation

Surface du site N2000 au total (ha)

Action AR3 (PLU) : Règlementation de la trame verte, bleue et noire dans les PLU

Éligibilité N2000 : animation Natura 2000

Enjeu A : Des sites d'hibernation accessibles pour les chauves-souris d'intérêt communautaire

OLT1 : Garantir la pérennité des sites souterrains en tant que gîtes d'hibernation

OO1.2 : Mettre en œuvre les actions nécessaires au rétablissement des continuités écologiques hors site pour la circulation des chiroptères jusqu'au site

Niveau de priorité 2

Habitat(s) ou espèce(s) d'intérêt communautaire ciblé(s)

Myotis myotis, *Myotis emarginatus*, *Barbastella barbastellus*, *Rhinolophus ferrumequinum*, *Myotis bechsteinii*

Échelle d'application

Communes et intercommunalités

Objectifs de l'action

En lien avec l'action SE3, l'objectif de cette action est de renforcer la préservation des éléments de la trame verte et bleue en intégrant des mesures spécifiques dans les PLU des communes et intercommunalités concernées. Ces mesures peuvent concerner la création d'emplacements réservés ou de zonage spécifiques (Ntvb par exemple) avec un règlement adapté visant à préserver des éléments écologiques favorables à la préservation des chiroptères d'intérêt communautaire (bosquets, alignements d'arbres, arbres isolés, espaces prairiaux, mares...) et autres espèces. L'ajout de la trame noire permet de rajouter des mesures sur l'éclairage privé. Chacune des étapes et réflexions liées à cette action associeront étroitement les Communes et Intercommunalités concernées, dans une co-construction régulière.

Contenu technique

Ces mesures tiendront compte de l'étude de la TVBN (action SE3) en fonction de son degré d'avancement

En l'absence de cette étude, on se basera sur les grandes lignes du SRCE mais également sur les cartes d'occupation du sol ou de cartographies de la pollution lumineuse en préservant les continuités des milieux naturels ou sub-naturels dépourvus d'éclairage.

- Mise en exergue dans les PLU concernés des zonages de la TVBN, ainsi que des zones à restaurer ou à reconquérir
- Reprise de ces éléments contextualisés dans le PADD et les OAP (en particulier l'OAP réglementaire « Trame verte et bleue ») des PLU concernés
- Mise en œuvre si pertinent d'un sous zonage Ntvb par exemple, d'emplacements réservés et de secteurs protégés par l'article L151.23 pour compléter le dispositif avec un règlement adapté
- Apport régulier de préconisations durant la vie des PLU, notamment autour de l'adaptation ou la suppression de points lumineux impactants
- Soutien technique et expertise auprès des collectivités dans ces démarches

Partenaire technique / interlocuteur

CD77, CEN IDF, Azimut 230, DDT, bureaux d'étude en urbanisme travaillant pour les Communes, Communes et Intercommunalités

Coût estimé

5 000 €

Mesures, programmes et financements mobilisables

N2000 animation

Résultats significatifs attendus

Réduction de la pollution lumineuse

Diminution des perturbations liées à la pollution lumineuse et amélioration de l'accessibilité des sites pour les chiroptères (déplacements et chasse nocturne facilités)

Préservation accrue des éléments naturels favorables à la conservation des espèces de chiroptères

Indicateurs d'évaluation

Nombre de dispositifs d'éclairage supprimés ou adaptés à proximité des cavités

Nombres de mesures locales de réduction de la pollution lumineuse mises en œuvre

Action AR4 (PLU) : Déclassement des Espaces Boisés Classés (EBC) de Saint-Nicolas et Darvault

Éligibilité N2000 : animation Natura 2000

Enjeu C : Des milieux ouverts d'intérêt communautaire caractéristiques et fonctionnels

OLT3 : Conserver et reconquérir les habitats Natura 2000

OO3 : Protéger, restaurer et gérer les milieux ouverts

Niveau de priorité 2

Habitat(s) ou espèce(s) d'intérêt communautaire ciblé(s)

6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*)

4030 - Landes sèches européennes (*Calluno vulgaris* – *Ericetum cinereae*)

Échelle d'application

Secteurs en Espace Boisé Classé des périmètres de la carrière de Saint-Nicolas et de Darvault

Objectifs de l'action

Les périmètres de la Carrière Saint-Nicolas et de Darvault présentent en 2025 des bois classés EBC sur la quasi-totalité de leur surface. Ce classement empêche la suppression du caractère boisé des parcelles, qui pourtant participe à l'état dégradé des habitats d'intérêt communautaire de pelouse et lande sèches. L'objectif de ce déclassement est de permettre la réouverture de ces milieux afin de retrouver un bon état de conservation. Le travail sera mené en étroite collaboration et co-porté avec les Communes.

Contenu technique

- Argumentation auprès des Communes : à l'aide du document d'objectif ici présent, argumenter auprès des Communes et si besoin des services instructeurs sur le fait que le maintien de l'EBC n'est pas forcément pertinent et peut limiter la restauration écologique des milieux
- Transmission des éléments, des cartes détaillées, des justifications écologiques et conclusions des concertations aux opérateurs responsables de la modification des PLU
- Proposition du classement des zones concernées en éléments à préserver au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme, pour garantir une préservation durable
- Soutien technique et expertise apportés aux collectivités

Partenaire technique / interlocuteur

CD77, CEN IDF, DDT, bureaux d'étude en urbanisme travaillant pour les Communes, Communes

Coût estimé

4 000 €

Mesures, programmes et financements mobilisables

N2000 animation

Résultats significatifs attendus

Amélioration de l'état de conservation et augmentation des surfaces de milieux ouverts

Indicateurs d'évaluation

Augmentation de la surface des milieux ouverts (superficies)

Action AR5 (PLU) : Inscription du site Natura 2000 dans les documents d'urbanisme des collectivités

Éligibilité N2000 : animation Natura 2000

Enjeu D : La communication et l'appropriation des enjeux

OLT4 : Améliorer la connaissance et la prise en compte des chiroptères par les acteurs locaux

OO4 : Impliquer concrètement les acteurs locaux dans la vie du site

Niveau de priorité 2

Habitat(s) ou espèce(s) d'intérêt communautaire ciblé(s)

Myotis myotis, *Myotis emarginatus*, *Barbastella barbastellus*, *Rhinolophus ferrumequinum*, *Myotis bechsteinii*

4030 - Landes sèches européennes (*Calluno vulgaris* – *Ericetum cinereae*)

6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*)

Échelle d'application

PLU des trois communes

Objectifs de l'action

Actuellement, seul le PLU de Château-Landon mentionne l'existence du site Natura 2000 sur le périmètre de la Commune. Il est toutefois important que le site soit inscrit dans les documents d'urbanisme des collectivités de façon à ce que les enjeux qui y sont liés soient pris en compte. Le PLU de Montereau étant en révision et celui de Darvault en conception, cela devrait être rapidement pris en compte. Le site Natura 2000 sera en outre lié aux autres sites naturels dans les descriptions des rapports de présentation, à travers notamment les schémas locaux de la Trame verte et bleue.

Contenu technique

- Vérification de la bonne mention et citation du site Natura 2000 dans le PADD et dans les OAP (pièces des PLU) et mise en exergue des répercussions sur les secteurs concernés puis définition précise du périmètre sur les éléments cartographiques, description du site dans les rapports de présentation
- Si possible, définition d'un zonage indicé « N2000 » avec un règlement adapté (peut être lié aux zonages Ntvb précités par exemple). Soutien technique et expertise auprès des collectivités

Partenaire technique / interlocuteur

CD77, CEN IDF, DDT, bureaux d'étude en urbanisme travaillant pour les Communes, Communes, EPCI

Coût estimé

4 000 €

Mesures, programmes et financements mobilisables

N2000 animation

Résultats significatifs attendus

Site Natura 2000 inscrit dans les documents d'urbanisme des communes concernées

Meilleure appropriation des enjeux liés au site par les collectivités et les habitants

Bonne identification du périmètre dans les projets

Indicateurs d'évaluation

Nombre de PLU tenant compte du site Natura 2000

Mesures de suivi et d'amélioration des connaissances scientifiques

- Action SE1 : Suivi chiroptérologique sur les sites de Mocpoix, de Saint-Nicolas et de Darvault et de l'intégrité des carrières
- Action SE2 : Suivi de l'évolution de la pelouse sèche sur Saint-Nicolas et de la lande sèche sur Darvault
- Action SE3 : Étude locale des trames verte, bleue et noire et recensement des gîtes à chauves-souris

Action SE1 : Suivi chiroptérologique sur les sites de Mocpoix, Saint-Nicolas et de Darvault et de l'intégrité des carrières

Éligibilité N2000 : animation Natura 2000

Enjeu A : Des sites hibernation accessibles pour les chauves-souris d'intérêt communautaire

OLT1 : Garantir la pérennité des sites souterrains en tant que gîtes d'hibernation

OO1.1 : Conserver la structure des sites pour permettre l'hibernation des chiroptères d'intérêt communautaire et leur suivi

Niveau de priorité 1

Enjeu B : Des populations viables de chauves-souris d'intérêt communautaire

OLT2 : Maintenir voire améliorer l'état des populations de chiroptères d'intérêt communautaire

Niveau de priorité 1

Habitat(s) ou espèce(s) d'intérêt communautaire ciblé(s)

Myotis myotis, *Myotis emarginatus*, *Barbastella barbastellus*, *Rhinolophus ferrumequinum*, *Myotis bechsteinii*

Échelle d'application

Les 3 sites

Objectifs de l'action

Les sites de Mocpoix et de Saint-Nicolas font l'objet d'un suivi annuel des populations de chauves-souris depuis la fin des années 90. L'objectif est de poursuivre ces suivis pour mesurer l'évolution des populations, évaluer leur état de conservation et apporter des ajustements si la trajectoire observée ne correspond pas aux objectifs souhaités. Bien qu'ayant fait l'objet de plusieurs sessions d'inventaires des populations de chiroptères, le site de Darvault ne bénéficie pas encore d'un suivi annuel régulier. De plus, certaines cavités n'étaient pas systématiquement inventoriées, ce qui empêche toute évaluation de l'évolution des effectifs en lien avec une pression d'observation variable entre les hivers. L'objectif est donc de mettre en place un suivi annuel et standardisé dans la localisation des cavités suivies.

Par ailleurs et outre Mocpoix, qui fait l'objet d'un suivi très fin de l'évolution de la cavité, il convient d'évaluer aussi à l'occasion des visites de site l'évolution des cavités et galeries de Darvault et Montereau. Les mêmes moyens qu'à Mocpoix étant impossibles et le nombre d'éboulements existants à Darvault rendant compliqué cette opération, il s'agira de coupler les relevés chiroptères à des constats de nouveaux éboulements d'une année sur l'autre. Ces observations permettront également de suivre et évaluer l'efficacité des aménagements proposés dans les premières actions du DOCOB pour renforcer les structures des carrières.

Enfin, des relevés de températures et de conditions physiques au sein des galeries seront assurés lors de chaque visite, pour assurer un suivi des indicateurs du plan d'actions du DOCOB.

Contenu technique

- Poursuite du comptage des effectifs des différentes espèces de chiroptères sur les deux carrières, à raison de deux passages par hiver
- Mise en place d'un comptage des effectifs à Darvault des différentes espèces de chiroptères sur les différentes cavités du site, à raison de deux passages par hiver
- Relevé et observation régulière des caractéristiques géotechniques des galeries, les éventuels nouveaux effondrements constatés en évaluant l'impact sur l'intégrité de la cavité concernée, ainsi que les températures relevées dans les galeries et en particulier les minimums thermiques

enregistrés

- Mise en place et pose de capteurs de température mini / maxi sur la carrière de Darvault, à l'instar du dispositif existant de Mocpoix

Partenaire technique / interlocuteur

CEN-IDF, CD77, Azimut 230, propriétaires concernés

Coût estimé

2 000 € / an

Mesures, programmes et financements mobilisables

N2000 animation

Résultats significatifs attendus

Entrée et galeries accessibles pour les chiroptères et les personnes chargées de leur suivi

Maintien ou augmentation des effectifs de chiroptères en hibernation

Indicateurs d'évaluation

Nombre d'entrées et surface de galeries accessibles en sécurité

Nombre maximal d'individus cumulé par hiver

Action SE2 : Suivi de l'évolution de la pelouse sèche sur Saint-Nicolas et de la lande sèche sur Darvault

Éligibilité N2000 : animation Natura 2000

Enjeu C : Des milieux ouverts d'intérêt communautaire caractéristiques et fonctionnels

OLT3 : Conserver et reconquérir les habitats Natura 2000

Niveau de priorité 2

Habitat(s) ou espèce(s) d'intérêt communautaire ciblé(s)

6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*)

4030 - Landes sèches européennes (*Calluno vulgaris* – *Ericetum cinereae*)

Echelle d'application

Sites de Saint-Nicolas et Darvault

Objectifs de l'action

Les habitats d'intérêt communautaire de pelouse sèche présents sur l'entité de Saint-Nicolas et de lande sèche sur l'entité de Darvault nécessitent des suivis pour mesurer l'évolution de leur état de conservation et adapter les préconisations de gestion. Cette mesure est complémentaire aux actions de restauration et de gestion des habitats mais également à celles d'extension des périmètres Natura 2000 qui visent à inclure d'autres surfaces de ces habitats actuellement extérieures aux périmètres actuels. Le suivi sera donc mis en place sur l'intégralité des surfaces d'habitats des sites, y compris après modification éventuelle des périmètres. Cette opération peut se faire en synergie avec la RNR de la colline Saint Martin et des Rougeaux concernant le site de Saint Nicolas.

Contenu technique

Mise en place et application de suivis standardisés de l'état de conservation des habitats (nécessitant au préalable une meilleure caractérisation de l'habitat de lande sèche à Darvault) : relevés phytosociologiques, cartographie des surfaces des habitats, autres relevés permettant le calcul d'indicateurs de l'état de conservation (espèces de flore et de faune caractéristiques, notamment insectes). Fréquence des suivis à adapter en fonction des résultats et des mesures de restauration et de gestion mises en œuvre

Partenaire technique / interlocuteur

AGRENABA, CD77, CBNBP, CEN IDF, ANVL voire autres associations locales

Coût estimé

Non précisé, dépend des études et prestations engagées et du niveau d'ambition souhaité

Mesures, programmes et financements mobilisables

N2000 animation

Résultats significatifs attendus

Milieux ouverts en bon état de conservation

Indicateurs d'évaluation

Etat de conservation (bon / moyen / mauvais)

Action SE3 : Étude locale des trames verte, bleue et noire et recensement des gîtes à chauves-souris

Éligibilité N2000 : animation Natura 2000

Enjeu A : Des sites d'hibernation accessibles pour les chauves-souris d'intérêt communautaire

OLT1 : Garantir la pérennité des sites souterrains en tant que gîtes d'hibernation

OO1.2 : Mettre en œuvre les actions nécessaires au rétablissement des continuités écologiques hors site pour la circulation des chiroptères jusqu'au site

Niveau de priorité 2

Habitat(s) ou espèce(s) d'intérêt communautaire ciblé(s)

Myotis myotis, *Myotis emarginatus*, *Barbastella barbastellus*, *Rhinolophus ferrumequinum*, *Myotis bechsteinii*

Echelle d'application

Les trois sites

Objectifs de l'action

Le bon état de conservation des populations de chiroptères est conditionné par le bon accomplissement de l'ensemble de leur cycle de vie. Celui-ci dépend notamment de la présence de milieux riches en ressources alimentaires (milieux naturels à faible pression anthropique) et de la capacité des espèces à se déplacer entre leurs gîtes et ces milieux.

Identifier les éléments des trames vertes, bleues et noires favorables mais aussi les sites de gîtes et de déplacement des espèces concernées par le site Natura 2000 est donc un préalable essentiel à leur préservation et permet de garantir l'accessibilité des gîtes d'hivernage. Cette action se fera en lien avec le déploiement du nouveau SRCE régional. Elle orientera aussi le déploiement de l'action précitée relative à la prise en compte de la Trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme des collectivités et à la mise éventuelle en place d'ORE sur certains gîtes recensés.

Contenu technique

- Lancement, si cela est pertinent et selon le contexte local, d'une étude TVB et N sur les Communes concernées, voire Communautés de communes avec, concernant les chiroptères (objet de l'étude) :
 - Réalisation d'une cartographie des milieux potentiellement riches en proies et des corridors de déplacement pour les chiroptères
 - Identification des continuités menant aux gîtes d'hibernation
 - Localisation des points majeurs de pollution lumineuse et des discontinuités
 - Identification des continuités à préserver pour faciliter les déplacements des chiroptères vers leurs lieux de chasse ou lieux de reproduction potentiels ou avérés (qui permettront une reprise dans les PLU)
- Recensement spécifique (a priori par suivi télémétrique) des sites de gîtes et de stationnement (terrains de chasse...) des chauves-souris du site Natura 2000, dans le sud de la Seine-et-Marne

Suivi régulier de la qualité de la TVBN à proximité des carrières (évolution du réseau de réservoirs et corridors, recensements des points noirs) et évaluation de la fonctionnalité des éléments des TVBN et des éventuelles mesures pour augmenter leurs potentialités.

Partenaire technique / interlocuteur

CEN IDF, CD77, DRIEAT, DDT, Région Île-de-France, Agence régionale de la biodiversité, Azimut 230

Coût estimé

Non précisé, dépend des études et prestations engagées et du niveau d'ambition souhaité. Environ 15 000 € pour une étude télémétrique annuelle de recherche de gîtes à chiroptères à l'échelle d'une petite région naturelle

Mesures, programmes et financements mobilisables

N2000 animation, dispositifs de financement de la Région Île-de-France

Résultats significatifs attendus

Trame écologique fonctionnelle pour les chiroptères

Amélioration des connaissances sur les TVBN locales

Amélioration des connaissances des gîtes et sites de stationnement des chauves-souris

Pollution lumineuse réduite

Indicateurs d'évaluation

Nombre de sites de reproduction avérés à proximité du site Natura 2000

Nombre de points de ruptures

Dispositifs d'éclairage supprimés ou adaptés à proximité des cavités

Mesures de communication et de sensibilisation

- Action CS1 : Communication sur l'éclairage public et ses effets négatifs
- Action CS2 : Valorisation pédagogique des sites

Action CS1 : Communication sur l'éclairage public et ses effets négatifs

Éligibilité N2000 : animation Natura 2000

Enjeu D : La communication et l'appropriation des enjeux

OLT4 : Améliorer la connaissance et la prise en compte des chiroptères par les acteurs locaux

OO4 : Impliquer concrètement les acteurs locaux dans la vie du site

Niveau de priorité 3

Habitat(s) ou espèce(s) d'intérêt communautaire ciblé(s)

Myotis myotis, *Myotis emarginatus*, *Barbastella barbastellus*, *Rhinolophus ferrumequinum*, *Myotis bechsteinii*

Échelle d'application

Communes et intercommunalités concernées, acteurs de la gestion de l'éclairage public, grand public

Objectifs de l'action

Les impacts de l'éclairage nocturne sur l'environnement, notamment sur la faune nocturne, restent encore largement méconnus et insuffisamment pris en compte. Cette action vise à sensibiliser les acteurs locaux aux effets négatifs de l'éclairage public sur les chiroptères, notamment leur déplacement, et la biodiversité en général. Son objectif est de diffuser des connaissances sur ces impacts, d'encourager des aménagements adaptés et une gestion raisonnée de l'éclairage afin de minimiser les perturbations pour la faune nocturne. Elle cherche également à promouvoir l'utilisation de dispositifs d'éclairage public respectueux de la biodiversité, en intégrant des pratiques qui réduisent la pollution lumineuse dans les zones sensibles que sont les habitats des chiroptères mais également des continuités écologiques qu'ils utilisent.

Contenu technique

- Mise en place de formations, réunions d'information, conférences sur le sujet de la pollution lumineuse, création de supports sur les recommandations pour limiter l'éclairage et son impact
- Création de panneaux informant les usagers des mesures mises en place (ex : « Ici, l'éclairage est raisonné pour la cohabitation avec les chauves-souris »)
- Si pertinent, proposition d'une ORE (Obligation Réelle Environnementale)* pour l'extinction des lumières ou la détection de présence sur les éléments de la TVB :
 - Contacter les communes concernées et le SDESM et leur proposer la signature d'une ORE
 - Définir les termes du contrat, les engagements réciproques, la durée de l'ORE et la révision, faire établir l'acte juridique formalisant l'ORE par un notaire

Partenaire technique / interlocuteur

CD77, CEN IDF, Azimut 230, Collectivités et EPCI, SDESM

Coût estimé

7 000 €

Mesures, programmes et financements mobilisables

N2000 animation

Résultats significatifs attendus

Meilleure prise en compte de l'impact de l'éclairage public sur les chiroptères par les collectivités locales

Pollution lumineuse réduite

Indicateurs d'évaluation

Nombre d'actions de sensibilisation menées autour de la pollution lumineuse

Nombre de Collectivités concernées

Action CS2 : Valorisation pédagogique des sites

Éligibilité N2000 : animation Natura 2000

Enjeu D : La communication et l'appropriation des enjeux

OLT4 : Améliorer la connaissance et la prise en compte des chiroptères par les acteurs locaux

OO4 : Impliquer concrètement les acteurs locaux dans la vie du site

Niveau de priorité 3

Habitat(s) ou espèce(s) d'intérêt communautaire ciblé(s)

Myotis myotis, *Myotis emarginatus*, *Barbastella barbastellus*, *Rhinolophus ferrumequinum*, *Myotis bechsteinii*
4030- Landes sèches européennes (*Calluno vulgaris* – *Ericetum cinereae*)

6210 – Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*)

Échelle d'application

Tous les sites

Objectifs de l'action

Les sites bénéficient d'un statut Natura 2000 en raison de leur richesse écologique, notamment du fait de la présence d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire.

Cette action vise à valoriser et promouvoir cette richesse en facilitant la compréhension des enjeux écologiques et de l'importance de préserver ces habitats. Elle contribue à renforcer l'implication des acteurs locaux dans la connaissance et pour la conservation de leur territoire et encourager l'adoption de pratiques respectueuses de la biodiversité et bénéfiques pour les chauves-souris.

Contenu technique

- Création d'une visite virtuelle des galeries des sites souterrains (Mocpoix en priorité)
- Réalisation d'animations sur les sites, notamment en lien avec la RNR de la Colline Saint-Martin et des Rougeaux sur les habitats et exceptionnellement dans les cavités en dehors des périodes d'hibernation
- Installation de panneaux pédagogiques sur les chemins ruraux traversant le site de Darvault et sur la colline Saint-Martin et des Rougeaux
- Organisation d'ateliers et conférences de sensibilisation des riverains à la cohabitation avec les chauves-souris et à l'importance des sites Natura 2000 dans leur préservation.
- Actualisation des fiches, données et ressources destinées au grand public sur le site Natura 2000 (via la plateforme régionale notamment)
- Animation auprès des acteurs agricoles

Sensibilisation des élus et des bureaux d'études en urbanisme

Partenaire technique / interlocuteur

CD77, CEN IDF, Azimut 230, AGRENABA, Communes, EPCI concernés, Offices du tourisme, INERIS, CARIF

Coût estimé

Selon ambition du projet. Exemple du coût de la visite virtuelle du Puiset du CEN-IDF : 7 000 € TTC

1 000 € pour l'organisation spécifique d'un atelier ou d'une conférence, 500 € pour une animation

Ainsi que coût d'animation des démarches.

Mesures, programmes et financements mobilisables

N2000 animation, aides PDIPR du CD77

Résultats significatifs attendus

Sensibilisation des riverains aux enjeux de la préservation des chiroptères et des habitats

Implication des acteurs locaux dans l'adoption de comportements et la mise en place de dispositifs favorables à la biodiversité

Indicateurs d'évaluation

Nombre de visiteurs et participants aux animations

Nombre de panneaux installés

Nombre d'animations et ateliers réalisés

Mesures de mobilisation des acteurs

- Action MA1 : Mobilisation des bons acteurs pour la mise en œuvre des mesures
- Action MA2 : Accompagnement du monde agricole dans des mesures favorables aux chiroptères

Action MA1 : Mobilisation des bons acteurs pour la mise en œuvre des mesures

Éligibilité N2000 : Animation Natura 2000

Enjeu D : La communication et l'appropriation des enjeux

OLT4 : Améliorer la connaissance et la prise en compte des chiroptères par les acteurs locaux

Niveau de priorité 2

Habitat(s) ou espèce(s) d'intérêt communautaire ciblé(s)

Myotis myotis, *Myotis emarginatus*, *Barbastella barbastellus*, *Rhinolophus ferrumequinum*, *Myotis bechsteinii*
4030 - Landes sèches européennes (*Calluno vulgaris* – *Ericetum cinereae*)

6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*)

Échelle d'application

Les territoires des 3 sites

Objectifs de l'action

Chacune des actions requiert l'implication des acteurs locaux, dont le grand public. L'objectif de cette action est d'identifier puis mobiliser toutes les parties prenantes potentielles et pertinentes pour le suivi de la vie du site et des actions de conservation mises en œuvre. Cette démarche permettra de clarifier les rôles, d'identifier les besoins et de déterminer les leviers nécessaires pour assurer une application efficace et durable des actions. Un accompagnement des acteurs pour identifier les aides financières pour mettre en œuvre les actions sera également utile pour faciliter et pérenniser l'engagement des parties prenantes

Contenu technique

- Recensement des acteurs locaux
- Organisation de réunions d'information sur le site Natura 2000 et ses enjeux
- Élaboration d'un calendrier des actions sur la durée du DOCOB et répartition des rôles dans une démarche projet pour la conservation des chauves-souris et des habitats, la mise en place des actions de communication et de sensibilisation autour du site Natura 2000
- Recensement des aides financières mobilisables ; conseil et accompagnement des acteurs dans le montage des dossiers notamment
- Création de partenariats pour renforcer le réseau de financements et l'expertise technique

Partenaire technique / interlocuteur

CD77, CEN IDF, Communes et EPCI, services de l'État et établissements publics, autres associations et acteurs scientifiques

Coût estimé

11 000 €

Mesures, programmes et financements mobilisables

N2000 animation

Résultats significatifs attendus

L'appropriation du site et ses enjeux par les acteurs locaux est effective et appuie la conservation

Mobilisation de financements dédiés

Indicateurs d'évaluation

Nombre d'acteurs mobilisés dans la connaissance et la conservation du site

Action MA2 : Accompagnement du monde agricole dans des mesures favorables aux chiroptères

Éligibilité N2000 : Animation Natura 2000

Enjeu D : La communication et l'appropriation des enjeux

OLT4 : Améliorer la connaissance et la prise en compte des chiroptères par les acteurs locaux

OO4 : Impliquer concrètement les acteurs locaux dans la vie du site

Enjeu B : Des populations viables de chauve-souris d'intérêt communautaire

OLT2 : Maintenir voire améliorer l'état des populations de chiroptères d'intérêt communautaire

OO2.2 : Garantir des gîtes et une ressource alimentaire pour les chiroptères en sortie d'hibernation

Niveau de priorité 2

Habitat(s) ou espèce(s) d'intérêt communautaire ciblé(s)

Myotis myotis, *Myotis emarginatus*, *Barbastella barbastellus*, *Rhinolophus ferrumequinum*, *Myotis bechsteinii*

Échelle d'application

Les territoires des 3 sites

Objectifs de l'action

Les pratiques agricoles ont un impact sur la présence de chauve-souris. Il s'agit notamment de la simplification du paysage agricole et de l'usage des pesticides réduisant le nombre de proies pour les insectivores comme les chauves-souris. Les haies en milieu agricole permettent en outre de créer des habitats propices à de nombreuses espèces, notamment des insectes susceptibles de constituer des proies pour les chiroptères. Elles structurent également le paysage en entraînant la création de continuités arbustives nécessaires au déplacement de certaines espèces. L'objectif de l'action consiste donc à contacter puis accompagner les agriculteurs volontaires mitoyens du site N2000 et des gîtes qui pourront être inventoriés à proximité et évaluer la mise en place de mesures agroécologiques (financées potentiellement), d'évitement ou de réduction ponctuelles à bénéfices rapides : adaptation des intrants, mise en place de linéaires de haies pour favoriser une plus grande diversité et abondance d'insectes, autres restaurations de continuités écologiques.

Contenu technique

Cette action doit se faire par une mise en cohérence des politiques publiques de l'animation. L'objectif sera donc de s'articuler avec les structures porteuses de PAEC notamment, afin de s'assurer que les enjeux chiroptères sont reflétés dans le cahier des charges des MAEC. Il s'agit donc de former et informer ces acteurs voire de contribuer à :

- l'organisation d'ateliers de sensibilisation et formations pour les agriculteurs, en priorité ceux situés à proximité immédiate du site Natura 2000.
 - sur les bénéfices de la réduction des intrants et les alternatives possibles, comme les pratiques agroécologiques et l'agriculture biologique
 - sur l'intérêt des haies, y compris d'un point de vue cultural, et sur les bonnes pratiques (plantation d'essences locales) et d'entretien
- l'accompagnement aux changements de pratiques :
 - proposer selon faisabilité un soutien technique aux agriculteurs ou les diriger vers un organisme accompagnateur pour faciliter leur transition, pour mobiliser des aides financières et trouver des fournisseurs de plants locaux
- la cartographie des secteurs propices à la plantation d'une haie et prise de contacts avec les agriculteurs concernés
- la constitution d'une base de retours d'expérience et de localisation des nouveaux aménagements à

proximité des sites Natura 2000

Partenaire technique / interlocuteur

CD77, CARIF, Agrofili, AFAC agroforesterie, GAB, CEN IDF, FDC77, structures porteuses de PAEC

Coût estimé

5 000 euros

Mesures, programmes et financements mobilisables

N2000 animation, MAEC, appel à projet de plantation de haie (« Pacte Haie »), haies financées par la FDC77, aides AESN

Résultats significatifs attendus

Prise en compte du site Natura 2000 par le monde agricole

Si possible, baisse de l'utilisation d'intrants sur les parcelles alentours

Augmentation des ressources alimentaires et corridors pour le déplacement des chiroptères

Indicateurs d'évaluation

Nombre d'agriculteurs accompagnés

Linéaire de haies plantés autour des sites

9.4. Charte Natura 2000

La charte Natura 2000 des sites de Darvault, Mocpoix et Saint Nicolas :

Généralités

La loi du 23 février 2005 relative au Développement des Territoires Ruraux, donne la possibilité aux propriétaires (et plus généralement aux titulaires de droit réel et personnels) des parcelles situées dans les sites Natura 2000 de signer une charte Natura 2000 sur la base du volontariat. Cette charte est constituée d'une liste d'engagements contribuant à la réalisation des objectifs de conservation ou de restauration des habitats naturels et des espèces définis dans le document d'objectifs. Les engagements contenus dans la charte portent sur des pratiques de gestion des terrains et espaces inclus dans le site ou des pratiques sportives ou de loisirs respectueuses des habitats naturels et des espèces.

L'objectif de la charte est la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site. Elle va favoriser la poursuite, le développement et la valorisation de pratiques favorables à leur conservation.

Cet outil contractuel permet à l'adhérent de marquer son engagement en faveur de Natura 2000 par une gestion compatible avec les enjeux et les objectifs du DOCOB, tout en souscrivant à des engagements peu contraignants. Il s'agit d'un outil d'adhésion simple ; les engagements proposés n'entraînent pas de surcoût de gestion pour les adhérents. La signature de la charte n'entraîne pas de rémunération mais peut faire l'objet d'une exonération de la taxe sur le foncier non bâti.

L'adhésion à la charte Natura 2000 ne fait pas obstacle à la signature par l'adhérent d'un contrat Natura 2000.

Qui peut adhérer ?

Tous titulaires de droits réels et personnels portant sur les terrains inclus dans le site peuvent adhérer à la charte Natura 2000 :

- le propriétaire qui exploite lui-même le terrain concerné (en cas d'usufruit, le nu-propriétaire et l'usufruitier doivent tous deux s'engager à la réalisation des engagements souscrits) ;
- la personne non-propriétaire qui est qualifiée juridiquement pour intervenir et prendre les engagements mentionnés dans la charte (signataire d'un bail rural, d'une convention pluriannuelle d'exploitation, d'une convention de mise à disposition, d'une vente temporaire...). Dans ce cas, le propriétaire du terrain doit également s'engager. Les professionnels et utilisateurs des espaces situés dans un site Natura 2000 (des associations sportives, des pêcheurs professionnels, des conchyliculteurs...) peuvent également adhérer à une charte de bonnes pratiques.

Le signataire est donc, selon les cas, soit le propriétaire, soit la personne disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement pour intervenir et pour prendre les engagements mentionnés dans la charte. La durée du mandat doit couvrir au moins la durée d'adhésion à la charte.

Quelle est la portée de l'adhésion ?

L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale. Ainsi, l'adhérent peut choisir de signer une charte sur la totalité ou sur une partie seulement de ses parcelles incluses dans le site Natura 2000.

Le propriétaire adhère à tous les engagements de portée générale et à tous les engagements qui correspondent aux milieux présents sur les parcelles pour lesquelles il a choisi d'adhérer.

Le mandataire peut uniquement souscrire aux engagements de la charte qui correspondent aux droits dont il dispose.

Durée d'adhésion d'une charte

L'engagement porte sur une durée de 5 ans, toute résiliation avant le terme devant être officialisée par le préfet et entraînant une reprise de la taxation foncière sur les parcelles concernées.

Comment adhérer ?

Le candidat à l'adhésion doit prendre contact avec la structure chargée de l'animation du site Natura 2000, à la date du présent document, le Conseil Département de Seine-et-Marne, qui effectue un état des lieux préalable et le guide dans ses démarches.

Après avoir pris connaissance de la Charte dans son intégralité, le candidat remplit et signe un formulaire d'adhésion. Trois exemplaires du formulaire doivent être adressés à la Région Île-de-France, avec un exemplaire de la charte et un plan de situation des parcelles concernées (une copie est conservée par l'adhérent).

Après réception du dossier par la Région Île-de-France un accusé de réception est remis puis un autre exemplaire du dossier doit être envoyé aux services fiscaux concernés.

Pour que le bénéficiaire puisse accéder à l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties dès le 1er janvier de l'année suivant son adhésion, le dossier doit être déposé au plus tard le 31 août de l'année en cours. Pour les dossiers déposés entre le 1er septembre et le 31 décembre, l'exonération interviendra un an plus tard. L'exonération s'applique pour une durée de 5 ans. Elle est alors reconductible sur demande, en cas de renouvellement de l'adhésion à la Charte.

En cas de cession, pendant la période d'adhésion à la charte Natura 2000, de tout ou partie des terrains pour lesquels des engagements ont été souscrits, le cédant est tenu d'en informer le préfet. L'acquéreur peut adhérer à la charte pour la période restant à courir de l'engagement initial.

Quels avantages ?

La charte procure des avantages aux signataires en donnant accès à certains avantages fiscaux et à certaines aides publiques, sous certaines conditions prévues par l'article 793 du Code Général des Impôts :

- Accès à certaines aides publiques et exonérations fiscales (régime Monichon) dans le domaine forestier, puisque l'adhésion à une charte Natura 2000 constitue une « garantie de gestion durable » (condition d'accès aux aides et aux exonérations)

- Exonération des droits de mutation concernant :

- ☐ Les propriétés en nature de bois et forêts (CGI, art. 793, 2-2°) ;

- ☐ Les propriétés non bâties qui ne sont pas en nature de bois et forêts mais qui sont situées dans des espaces naturels délimités en application notamment de l'article L414-1 du CE (CGI, art. 793, 2-7°)- (<http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/2314-PGP>).

- Exonération de la Taxe foncière sur les propriétés non-bâties (TFNB) pour le propriétaire, pendant la durée d'adhésion (<http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/5501-PGP.html>). Le preneur peut demander, par accord amiable avec le propriétaire, le remboursement d'une partie des impôts fonciers. A défaut d'accord amiable, le bailleur bénéficiera d'une réduction de 4/5 de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, pour les parcelles concernées par l'adhésion à la charte Natura 2000.

Contrôle du respect des engagements

A chaque engagement correspond un point de contrôle. Les contrôles de respect des engagements sont réalisés sur place par les services de la Région Île-de-France, le signataire étant prévenu au minimum 48h à l'avance. Si les engagements ne sont pas respectés, la suspension de l'adhésion peut être décidée.

Les conséquences en cas de constat du non respect d'au moins un des engagements souscrits sont fixées par le décret n° 2006-922 en date du 26 juillet 2006 sous section 4 paragraphe 1 : « *Lorsque le signataire d'une charte Natura 2000 s'oppose à un contrôle ou ne se conforme pas à l'un des engagements souscrits, le préfet peut décider de la suspension de son adhésion pour une durée qui ne peut excéder un an. Il en informe l'administration fiscale et les services gestionnaires des aides publiques auxquelles donne droit l'adhésion à la charte.* »

La présente charte concerne le site Natura 2000 des sites à Chiroptères de Darvault, Mocpoix et Saint-Nicolas, elle s'applique sur les parcelles incluses à l'intérieur du périmètre du site.

Elle comporte :

- ✕ des engagements que le signataire doit suivre et sur lesquels il est susceptible d'être contrôlé ;
- ✕ des recommandations correspondant à des prescriptions de sensibilisation, elles ne peuvent pas faire l'objet de contrôle.

Les engagements et recommandations sont découpés en quatre catégories : de portée générale, portant sur les cavités souterraines, sur les pelouses calcicoles et sur les milieux boisés.

Engagements et recommandations de portée générale

Outre le respect de la législation en vigueur en matière d'espèces protégées, de loi sur l'eau, code forestier, code de l'environnement, code de l'urbanisme, police des carrières, etc..., le signataire de la charte s'engage à respecter les points ci-dessous :

Engagement 1 :

Informier tout prestataire de service, entreprise ou toute personne susceptible d'intervenir sur les parcelles concernées par la Charte, des dispositions prévues par celle-ci, afin que les interventions soient conformes aux engagements souscrits

Points de contrôle : clause spécifique des cahiers des charges des interventions

Engagement 2 :

Rendre conforme les éventuelles conventions de gestion aux engagements souscrits dans la Charte

Points de contrôle : clause spécifique et articles des conventions de gestion

Engagement 3 :

Garantir l'accès des parcelles concernées aux personnes habilitées pour la réalisation d'inventaires, suivis scientifiques et d'évaluation de l'état de conservation des espèces et habitats, sous réserve que l'animateur du site informe le signataire, au minimum 5 jours avant, du passage et de la qualité des personnes habilitées

Points de contrôle : absence de refus d'accès aux parcelles

Engagement 4 :

S'interdire tout dépôt de déchets, même temporaire, de quelque nature que ce soit (y compris déchets verts) et toute modification de la topographie du site (excavation ou comblement) sur les parcelles concernées

Points de contrôle : vérification sur place de l'absence de déchet ou modification du terrain

Engagement 5 :

Ne pas introduire volontairement d'espèces animales ou végétales non indigènes (se rapprocher de l'animateur si nécessaire) sur les parcelles concernées par la signature de la Charte

Points de contrôle : vérification sur place des espèces présentes

Recommandations :

- Informer la structure animatrice de toute dégradation ou perturbation humaine ou naturelle sur le site
- S'assurer de la propreté et du caractère naturel du site en éliminant régulièrement les déchets, en évitant toute artificialisation des milieux (pas d'aménagements, ni d'équipements lourds et non amovibles, pas d'imperméabilisation des sols...), en s'interdisant tout mouvement de terrain, tout traitement phytosanitaire ou apport de matière fertilisante
- Limiter au strict nécessaire la circulation d'engins motorisés sur les parcelles, en dehors de ceux nécessaires à la réalisation de travaux d'entretien, de restauration ou aux mesures inscrites dans le Document d'Objectifs

Engagements et recommandations portant sur les cavités souterraines

Les cavités souterraines abritent ou sont susceptibles d'abriter des chauves-souris, il convient donc de garantir le maintien de conditions favorables à ces espèces. Il est rappelé par ailleurs que les travaux ou aménagements sur des parois rocheuses ou des cavités souterraines à l'intérieur du site doivent faire l'objet d'une évaluation d'incidences Natura 2000, la présente charte ne prévoyant pas de dispositions particulières pour ces dits travaux ou aménagements.

Engagement 6 :

Ne réaliser les interventions (travaux, entretien...) qu'en période d'absence des chauves-souris, après s'être informé auprès de la structure animatrice des précautions à prendre

Points de contrôle : période d'intervention, cahier des charges des interventions, bon de commande

Engagement 7 :

Ne pas éclairer l'intérieur de la cavité, ne pas créer d'activités génératrices de nuisances sonores durant la période d'hibernation des chauves-souris (octobre à avril). Ne pas s'approcher, toucher ou éclairer les chauves-souris si elles sont présentes

Points de contrôle : vérification sur place

Engagement 8 :

Ne pas allumer de feu à l'entrée ni à l'intérieur des cavités (il génère des émanations toxiques, des modifications de température et d'hygrométrie ambiantes et des dépôts de suie sur les parois)

Points de contrôle : vérification sur place

Engagement 9 :

Ne pas modifier les conditions d'accès et d'installation des individus dans les cavités (portes d'accès, circulation dans les galeries, maintien des anfractuosités et fissures existantes...), en dehors de mesures prévues au DOCOB

Points de contrôle : vérification sur place

Recommandations :

Éviter toute pénétration à l'intérieur de la cavité en période d'hibernation (novembre à avril), si la présence d'individus est confirmée

Garantir l'intégrité des cavités en évitant tout aménagement non nécessaire à sa stabilité et pérennisation

Mettre en œuvre des mesures limitant les risques d'effondrement

Engagements et recommandations portant sur les milieux boisés

Les terrains entourant les carrières sont majoritairement boisés. Ces milieux sont susceptibles de jouer un rôle important au sein du site Natura 2000 en offrant des zones d'alimentation pour les chiroptères, des espaces favorables à leurs déplacements ou encore des gîtes d'été. Les engagements de la Charte rassemblent les bonnes pratiques à adopter sur ces secteurs.

Engagement 10 :

Opérer des coupes préférentiellement entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre

Points de contrôle : courrier d'information aux services de l'Etat et/ou à l'animateur du site

Engagement 11 :

Conserver 3 à 5 arbres de gros diamètre (plus de 50cm) à l'hectare, à cavités et micro-habitats (fissures, décollements d'écorce, plages de bois carié, branches mortes au sein du houppier, champignons, lierre en abondance), morts sur pied ou au sol (s'ils ne présentent pas de risque en termes de sécurité)

Points de contrôle : vérification sur place de la conservation de ces arbres

Engagement 12 :

N'abattre des arbres qu'aux périodes adéquates (1^{er} septembre au 31 octobre) ou qu'après s'être assuré auprès de la structure animatrice de l'absence de micro-habitats favorables aux chiroptères

Rappel : le site est classé en partie en Espace Boisé Classé (EBC), hors document de gestion durable, les coupe ou abattage sont soumis à déclaration préalable et à évaluation des incidences Natura 2000

Points de contrôle : période d'intervention, cahier des charges des interventions, bon de commande

Engagement 13 :

Pratiquer une gestion sylvicole respectueuse : s'interdire toute coupe rase pour maintenir au moins 1/3 des arbres en place sur la zone coupée ; choisir des techniques de débardage respectueuses du sol et des milieux ; favoriser les essences autochtones, le mélange d'essences et une stratification importante du peuplement et privilégier une gestion en futaie feuillue irrégulière

Points de contrôle : vérification lors de travaux sylvicoles

Engagement 14 :

S'assurer de la propreté et du caractère naturel du boisement en éliminant régulièrement les déchets, en évitant toute artificialisation des milieux (pas d'aménagements et ni équipements lourds et non amovibles, pas d'imperméabilisation des sols...), en s'interdisant tout mouvement de terrain, tout traitement phytosanitaire ou apport de matière fertilisante

Points de contrôle : vérification sur place

Recommandations :

Laisser la libre évolution du peuplement sur 10 % de la surface

Favoriser la régénération naturelle

Utiliser de l'huile de chaîne biodégradable dans les tronçonneuses

Pour la taille d'arbres :

- limiter les tailles au strict nécessaire en termes de sécurité et de bon développement des individus
- tailler en août ou en septembre lors de la descente de sève ou en mars pour les élagages importants
- tailler par temps sec pour limiter l'infection des plaies
- utiliser du matériel faisant des coupes nettes et bien affûté pour une meilleure cicatrisation
- ne pas utiliser de cicatrisant
- désinfecter les outils pour éviter la propagation des maladies
- utiliser un lamier ou une tronçonneuse pour les tailles manuelles
- ne tailler que les branches de moins de 5 cm de diamètre sauf dans des cas exceptionnels de taille de rattrapage
- tailler toujours juste au-dessus d'une branche latérale pouvant servir de tire-sève, préserver la ride de l'écorce et le col de la branche
- pour les branches mortes, tailler juste au-dessus du bourrelet
- couper obliquement plutôt qu'horizontalement pour faciliter l'écoulement de l'eau
- maintenir une taille en tête de chat ou en brosse pour conserver les réserves des arbres d'alignement
- ne pas interrompre une taille architecturée sous peine de fragiliser l'arbre
- ne pas tailler plus de 30% du houppier

Engagement 15 :

Ne pas travailler le sol, que ce soit de façon superficielle ou profonde

Points de contrôle : vérification sur place de l'intégrité du sol

Engagement 16 :

Ne pas planter d'arbres ou arbustes sur les milieux ouverts

Points de contrôle : vérification sur place

Engagement 17 :

S'assurer de la propreté et du caractère naturel des milieux ouverts d'intérêt communautaire en éliminant régulièrement les déchets, en évitant toute artificialisation des milieux (pas d'aménagements et ni équipements lourds et non amovibles, pas d'imperméabilisation des sols...), en s'interdisant tout mouvement de terrain, tout traitement phytosanitaire ou apport de matière fertilisante et autres amendements

Points de contrôle : vérification sur place

Recommandations :

Pour l'entretien des milieux, limiter le nombre annuel de fauches et, si possible, n'en réaliser qu'une par an

Faucher haut (10 à 20 cm)

10. Suivi et évaluation du document d'objectifs

10.1 Évaluation de l'atteinte des objectifs à long terme

Garantir la pérennité des sites souterrains en tant que gîte d'hibernation

- évaluation annuelle

Celle-ci se fera par simple constat de présence d'hibernation des chiroptères et de l'intégrité des sites. Les désordres constatés seront notés afin de voir s'ils peuvent être remédiés. Il s'agira en particulier de noter des événements climatiques ayant entraîné des perturbations sur les sites : effondrement de front de taille, à l'intérieur de la carrière, déstabilisation des sols. Les désordres seront notés et évalués de sorte à savoir s'ils remettent en cause la pérennité du site concernés. Par ailleurs, l'évaluation portera aussi sur la bonne intégration des éléments liés à la Trame verte et bleue ainsi que le degré de prise en compte des éléments fragmentants

- évaluation pluri-annuelle

Il s'agira de faire le constat de désordres répétés de sorte à étudier leur origine et la possibilité de maintenir l'intégrité du site

- évaluation à terme du document d'objectifs

En fonction des constats et de la remédiation des problèmes rencontrés, un bilan sera tiré de sorte à prendre en compte la situation dans le DOCOB suivant

Maintenir voire améliorer l'état des populations de chiroptères d'intérêt communautaire

- évaluation annuelle

Cette évaluation se fait par la réalisation des deux suivis annuels des chiroptères en hibernation de chaque site qui permet de mesurer l'évolution des populations de chauves-souris d'intérêt communautaires

- évaluation pluri-annuelle

D'après les suivis annuels de chiroptères, les courbes tendanciennes de l'évolution des effectifs seront la base de l'évaluation

- évaluation à terme du document d'objectif

D'après le constat de la stabilité des effectifs ou de leur évolution sur la durée du document d'objectif, il sera possible d'analyser ces résultats en fonction des travaux effectués ou des nouvelles perturbations apparues et d'en tirer les conclusions pour le prochain document d'objectif

Conserver et reconquérir les habitats Natura 2000

- évaluation annuelle

Le suivi de la surface de ces habitats sera effectué uniquement si des travaux de restauration ont lieu. En effet, en l'absence de travaux, l'habitat est au mieux stable au pire, dans le sens de l'évolution, dans un état de dégradation plus avancé. Aussi, en cas de travaux de restauration, le suivi portera tant sur la surface que sur le nouvel état de conservation

- évaluation pluri-annuelle

Au même titre que pour le suivi annuel, cette évaluation pluriannuelle se fera en cas de programme de restauration. Il permettra de mesurer l'efficacité de ces travaux en réalisant un suivi sur plusieurs années

- évaluation à terme du document d'objectif

Il s'agira de refaire la caractérisation des habitats d'intérêt communautaire ainsi que l'évaluation de leur état de conservation afin d'en tirer les conclusions pour le DOCOB suivant

Améliorer la connaissance et la prise en compte des chiroptères par les acteurs locaux

- évaluation annuelle

Cette évaluation se fera déjà sur un aspect quantitatif de décompte du nombre d'opérations de sensibilisation proposées au document d'objectif, du nombre de parties prenantes impliquées, mobilisées et sensibilisées

- évaluation pluri-annuelle

Outre cet aspect comptable, il sera évalué la prise en compte des conseils prodigués dans les opérations de sensibilisation et d'accompagnement par des actions réelles (prise en compte de la trame verte, bleue et noire dans un PLU, lancement d'une étude, plantation d'une haie...)

- évaluation à terme du document d'objectif

Un bilan de l'ensemble de ces actions et de leur effet sera opéré afin d'en évaluer l'efficacité et d'améliorer le ciblage des acteurs si besoin

10.2 Évaluation de l'efficacité des mesures de gestion aux regards des objectifs opérationnels

Conserver la structure des sites pour permettre l'hibernation des chiroptères d'intérêt communautaire et leur suivi

- évaluation annuelle

Les mesures mises en place seront évaluées en observant, essentiellement de façon empirique, la meilleure résistance du site aménagé par rapport à un site équivalent non aménagé

- évaluation pluri-annuelle

L'observation empirique annuelle pourra être confortée par une répétition de ces observations annuelles notamment, par exemple, le moindre effondrement ou fragilisation d'un front de taille protégé par rapport à un non protégé

- évaluation à terme du document d'objectif

L'efficacité de la mesure ne se voyant qu'à long terme, la révision du DOCOB sera l'occasion d'en évaluer les effets, si des contrats d'aménagement ont été mobilisés (ou travaux connus sans contrat)

Mettre en oeuvre les actions nécessaires au rétablissement des continuités écologiques hors site pour la circulation des chiroptères jusqu'au site

- évaluation annuelle

On évaluera le nombre d'actions de préservation de la trame verte et bleue. Cela regroupe les actions au moment de la révision des documents d'urbanisme, les actions d'accompagnement pour la réalisation d'études TVB, la bonne cohérence et prise en compte des objectifs et tracés du SRCE régional ou encore les actions de sensibilisation à la trame noire ou à la plantation de haie

- évaluation pluri-annuelle

Il s'agira de cumuler les actions précédentes mais également de noter celles qui se concrétisent

- évaluation à terme du document d'objectifs

Il s'agit du bilan des actions et des réalisations sur la durée du DOCOB

Mettre en oeuvre les moyens nécessaires pour lutter efficacement contre le dérangement intempestif des chiroptères

- évaluation annuelle

La tranquillité des chiroptères sera évaluée à chaque visite et entre deux visites par différents moyens :

- l'absence de traces d'effractions sur les sites fermés
- l'absence de trace de présence et de fréquentation notamment pour le site de Darvault

- le maintien des effectifs dans une moyenne qualifiable de normale
- l'absence de chute d'effectif entre deux passages

On évaluera en outre le nombre d'actions concrètes mises en œuvre pour limiter le dérangement (maîtrise foncière des carrières, fermeture), en parallèle des indices précités qui permettent d'évaluer leur efficacité.

- évaluation pluri-annuelle

Outre les points vérifiés annuellement, une chute des effectifs en continu pourra montrer un problème qui peut être lié à une fréquentation des sites. La cause devra donc en être recherchée. Par opposition, l'augmentation des effectifs peut être associée à une augmentation de la tranquillité notamment si des actions ont été menées en ce sens

- évaluation à terme du document d'objectif

L'évolution des effectifs globaux de chauve-souris sera synonyme d'une plus grande tranquillité du site si cela est corrélé à des travaux d'aménagements. La fracturation d'aménagements devra être prise en compte pour le DOCOB suivant afin d'étudier leur renforcement si cela n'a pas été le cas sur la période du présent DOCOB

Garantir des gîtes et une ressource alimentaire pour les chiroptères en sortie d'hibernation

- évaluation annuelle

Cette évaluation ne peut se faire que par déduction de la préservation des éléments naturels à proximité des sites (2km). Leur préservation voire leur amélioration par plantation de haie, les engagements des exploitants, la protection des éléments naturels aux documents d'urbanisme ou l'extinction nocturne sont autant d'éléments qui seront favorables au développement de la ressource alimentaire. A l'échelle d'un an, cela ne pourra se faire que par les engagements dont l'animateur aura eu connaissance

- évaluation pluri-annuelle

Il s'agira du cumul des informations permettant de supposer une augmentation de la ressource alimentaire ou y conduisant

- évaluation à terme du document d'objectif

Le bilan des contrats Natura 2000 passés mais également des engagements suite à la sensibilisation des agriculteurs et des élus et des autres constats sur le périmètre Natura 2000 (plantation de haie, ...) permettra de supposer une amélioration de la ressource alimentaire

Protéger, restaurer et gérer les milieux ouverts

- évaluation annuelle

L'évaluation se fera en cas de contrats ou d'opération de restauration de milieu. Il s'agira d'une évaluation surfacique des opérations

- évaluation pluri-annuelle

Suite à la restauration, l'évaluation se fera de façon qualitative de sorte à étudier la bonne recolonisation du milieu par des relevés floristiques, surfaciques et des évaluations de l'amélioration de l'état de conservation des habitats. La contractualisation des cahiers des charges de gestion sera lui aussi un indicateur

- évaluation à terme du document d'objectif

Cette évaluation se fera par les surfaces restaurées et gérées sur la durée du DOCOB mais également sur l'amélioration de l'état de conservation

Impliquer concrètement les acteurs locaux dans la vie du site

- évaluation annuelle

Un décompte du nombre de sorties, conférences... réalisées et du public touché évaluera l'objectif.

- évaluation pluri-annuelle

Il s'agira du cumul des actions réalisées et du public touché. Si l'action peine à se mettre en place, une réflexion aura lieu pour l'améliorer

BIBLIOGRAPHIE

- BOIREAU J. & PARISOT Chr., 1998. Dossier pour l'acquisition et la mise en protection d'un important site à Chiroptères : la champignonnière de Château-Landon. 11 p.
- DORDONNAT C., GHAFARI M. & HOUSTIN A., 2012. Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1102009 « Carrière de Darvault », 109 p.
- FURMANKIEWICZ J. & ALTRINGHAM J., 2007. Genetic structure in a swarming brown long-eared bat (*Plecotus auritus*) population: evidence for mating at swarming sites. *Conserv Genet* 8: 913-923.
- GLOVER A. M. & ALTRINGHAM J. D., 2008. Cave selection and use by swarming bat species. *Biological conservation* 141: 1493-1504.
- INERIS, 2024. Bilan 2023 de l'observatoire de Château-Landon (77). 37 p.
- LARROQUE M. & EL MELIK M., 2009. Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1102008 « Carrière souterraine de Mocpoix ». 57 p.
- LEHANE F., MONDION J., FERNEZ T. & WEGNEZ J., 2018. Protocole d'évaluation de l'état de conservation des pelouses calcicoles franciliennes. Application à trois zones spéciales de conservation du sud de l'Essonne (version 5). CBNBP/MNHN, délégation Île-de-France, Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie Île-de-France. 16 p + annexes.
- LE HOUUEDEC A., PETIT E. & JAMAULT R., 2008. Etude complémentaire sur un site urbain de « swarming » - Fougères (Ille-et-Vilaine, France). *Bretagne Vivante*, 48 p.
- N'GUYEN J., 2008. La carrière Saint Nicolas : un habitat favorable aux chiroptères. Plan de gestion et d'aménagement de la carrière Saint Nicolas. Encadrement Chr. Parisot. 60 p.
- PARISOT Chr., 2001. Carrière de Mocpoix, rapport d'activité pour l'hiver 2000-2001. 22 p.
- PARISOT Chr., 2003. Rapport d'activité 2002-2003, carrière des Grands Moulins, hameau de Mocpoix, commune de Château-Landon. 31 p.
- PARISOT C. & PECQUET D., 1997. Réserve naturelle volontaire de la Colline Saint-Martin et des Rougeaux, Plan de gestion et d'aménagement. Association des naturalistes de la vallée du Loing et du massif de Fontainebleau, Avon, 78 p.
- PARISOT-LAPRUN M. & PARISOT Chr., 2013. Document d'objectifs du site Natura 2000 de la carrière Saint Nicolas à Montereau-Fault-Yonne (Seine & Marne). 263 p.
- PARSONS K. N., JONES G. & GREENAWAY F., 2003 (1). Swarming activity of temperate zone microchiropteran bats: effects of season, time of night and weather conditions. *J. Zool., Lond.* 261: 257-264.
- PARSONS K. N., JONES G., DAVIDSON-WATTS I. & GREENAWAY F., 2003 (2). Swarming of bats at underground sites in Britain-implications for conservation. *Biological conservation* 111: 63- 70.
- PECQUET D. et al., 2012. Réserve Naturelle Régionale de la Colline Saint-Martin et des Rougeaux. Evaluation patrimoniale. ANVL pour Mairie de Montereau-Fault-Yonne et DRIEE IDF. 252 p.
- RIVERS N. M., BUTLIN R. K. & J. D. ALTRINGHAM, 2006. Autumn swarming behaviour of Natterer's bats in the UK: Population size, catchment and dispersal. *Biological conservation* 127: 215- 226.
- SACHTELEBEN J. & VON HELVERSEN O., 2006. Songfight behaviour and mating system of the pipistrelle bat (*Pipistrellus pipistrellus*) in an urban habitat. *Acta Chiropterologica*, 8(2): 391-401.
- SORDELLO R., 2012. Synthèse bibliographique sur les traits de vie du Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum* (Schreber, 1774)) relatifs à ses déplacements et à ses besoins de continuités écologiques. Service du patrimoine naturel du Muséum national d'Histoire naturelle. Paris. 17 p.
- WEGNEZ J., 2017. Les landes d'Île-de-France #2 : protocole d'évaluation de l'état de conservation des habitats 4010 et 4030 (Version 2). CBNBP, délégation Île-de-France. 46 p.

Sites internet :

https://data.geopf.fr/telechargement/download/pack_plu/PACK_DU_77099_d81e1e5ea4a2d11e52a5e760adc582e1/77099_PLU_20120601.zip

https://data.geopf.fr/annexes/gpu/documents/DU_77305/97785c5bca0b22151d23881cb771f956/77305_reglement_20071217.pdf

<https://fr-fr.topographic-map.com/>

<https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

<https://meteofrance.com/climat/normales/france/ile-de-france/melunactu.fr>

<https://geonature.arb-idf.fr/>

<https://inpn.mnhn.fr/docs/ZNIEFF/zniefpdf/110620032.pdf>

<https://inpn.mnhn.fr/docs/ZNIEFF/zniefpdf/110030089.pdf>

<https://inpn.mnhn.fr/docs/ZNIEFF/zniefpdf/110030065.pdf>

<https://inpn.mnhn.fr/site/inpg/IDF0018>

<https://inpn.mnhn.fr/site/inpg/IDF0112>

<http://atlas.patrimoines.culture.fr/>

<https://www.lightpollutionmap.info/>

<https://naturefrance.fr/indicateurs/evolution-des-surfaces-de-grands-espaces-toujours-en-herbe>

<https://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/le-srce-d-ile-de-france-adopte-en-2013-a1685.html>

<https://www.insee.fr/fr/accueil>

https://www.parcduverdon.fr/sites/default/files/pnrverdon/actualites/2013_contratn2000_bois-senescent.pdf

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/Guide_gestion_sites_natura_2000_majoritairement_terrestres.pdf

<https://www.haute-saone.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Foret-et-chasse/Foret/Reglementation/Garanties-de-gestion-durable-des-forets>

Autres sources de données :

CORINE Land Cover

Carte géologique de la France, Fontainebleau, BRGM